



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 143 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	5
I. État des activités de maintien de la paix	6
II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	11
III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 et nouvelles initiatives proposées	27
A. Présentation des budgets et gestion financière	27
B. Questions relatives à la gestion des ressources humaines	30
C. Précisions sur le principe des partenariats	33
D. Besoins opérationnels	35
E. Conduite et discipline	40
F. Personnel militaire et de police	42
G. Projets pluriannuels	44

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 avril 2011).



H.	Politique environnementale	47
IV.	Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	49
V.	État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2010	60
VI.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	61
A.	Gestion du matériel appartenant aux continents	61
B.	Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	61
VII.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	63
VIII.	Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	65
Annexe		
	Décisions et demandes énoncées dans la résolution 64/269 de l'Assemblée générale concernant les questions intersectorielles	66

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre un aperçu général des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouvera un tableau récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Il contient aussi des informations actualisées sur la mise en œuvre des demandes formulées par l'Assemblée dans sa résolution 64/269 et présente brièvement les initiatives que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se proposent de prendre en 2011/12 en matière de gestion. Enfin, des chapitres sont consacrés à l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, à la gestion du matériel appartenant aux contingents, aux sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, et à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le montant total des dépenses s'est établi à 7 576 600 000 dollars, alors que le montant approuvé avait été de 7 980 300 000 dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Utilisation des ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>1^{er} juillet 2009-30 juin 2010</i>		<i>Écarts</i>	
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	7 599,8	7 200,2	399,6	5,3
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^a	58,0	57,9	0,1	0,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^{a, b}	322,5	318,5	4,0	1,3
Total partiel	7 980,3	7 576,6	403,7	5,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	10,6	8,6	2,0	19,0
Total	7 990,9	7 585,2	405,7	5,1

^a Le montant alloué se fonde sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

^b Le montant alloué se décompose comme suit : inscription au compte d'appui de 294 030 900 dollars autorisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 et engagement de 28 516 500 dollars au titre du progiciel de gestion intégré, autorisé par l'Assemblée dans sa résolution 64/243.

On a estimé que le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élèverait à 7,6 milliards de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme il est indiqué ci-après.

Ressources humaines

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>1^{er} juill. 2010- 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juill. 2011- 30 juin 2012</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(montant alloué)</i>	<i>(prévisions de dépenses)</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	7 391,6	7 171,0	(220,6)	(3,0)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^a	68,2	60,5	(7,7)	(11,2)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^a	363,7	362,5	(1,2)	(0,3)
Total partiel	7 823,5	7 594,0	(229,5)	(2,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	8,8	6,4	(2,4)	(27,0)
Total	7 832,3	7 600,4	(231,9)	(3,0)

^a Le montant alloué est fondé sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

La décision que l'Assemblée générale devra prendre est énoncée au chapitre VIII du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BNUB	Bureau des Nations Unies au Burundi
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

I. État des activités de maintien de la paix

1. Ces 12 derniers mois, plusieurs changements marquants sont intervenus dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une mission parvenue à son terme est en cours de liquidation (la MINURCAT), certaines se pérennisent (comme la FINUL) et on observe dans d'autres une réduction progressive des effectifs ou une transition (MINUT et MINUL). Nonobstant, la dynamique du maintien de la paix demeure soutenue, et c'est toujours l'ONU qui contribue le plus, à l'échelle mondiale et sur une base multilatérale, à la stabilisation après les conflits. Au cours de l'exercice budgétaire 2011/12, on prévoit que certaines missions devront apporter un appui lors d'élections et que certaines opérations continueront d'agir dans un climat instable. On dénombre actuellement sur le terrain 13 opérations de maintien de la paix et une mission politique spéciale du Département des opérations de maintien de la paix, qui réunissent 124 000 militaires, membres du personnel de police et membres du personnel civil. Le Département de l'appui aux missions apporte un soutien à l'AMISOM par l'entremise du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission, ainsi qu'à 15 autres missions et entités présentes sur le terrain qui dépendent du Département des affaires politiques.

2. Les menaces qui pèsent sur la paix et sur la sécurité internationales exigent des interventions solidaires et efficaces de la part d'une communauté internationale unie et d'un système des Nations Unies qui agisse de façon concertée. Si les opérations de maintien de la paix ne sont pas les seuls instruments disponibles pour faire face à de tels périls, grâce à leur personnel en uniforme et à leur personnel civil spécialisé, elles sont en mesure d'assurer l'appui voulu en matière de sécurité, sur le plan politique et pendant les premières étapes de la consolidation de la paix. Les pays peuvent ainsi instaurer les conditions nécessaires à l'ancrage de la paix et des progrès accomplis sur la voie de leur relèvement à long terme.

3. Depuis 1948, tout au long d'une période marquée par une évolution continue, le maintien de la paix est demeuré une composante essentielle et un instrument flexible de la réponse apportée par la communauté internationale aux menaces contre la paix et la sécurité. Les opérations des Nations Unies menées par le Département des opérations de maintien de la paix ont atteint un volume sans précédent en 2009, année durant laquelle 17 opérations et une mission politique spéciale étaient en place dans diverses régions du monde. En 2010, ce sont les effectifs réels qui ont atteint un nombre record (125 520), appuyés par un budget de quelque 8 milliards de dollars.

4. Après une période durant laquelle les taux de déploiement ont atteint des niveaux historiques, on est entré depuis environ un an dans une phase de stabilisation, du fait de la clôture ou de la reconfiguration de certaines opérations, cependant que d'autres connaissent une étape de transition. Plusieurs opérations de maintien de la paix se heurtent toujours à des difficultés notables. La MINUAD et la MONUSCO ont rencontré des problèmes pour s'acquitter de leurs mandats respectifs, s'agissant en particulier de la protection des civils et de la réponse aux menaces que font peser des fomenteurs de troubles. Un consentement limité des gouvernements d'accueil, des divergences d'ordre stratégique au sein de la communauté internationale, et des moyens inadéquats ne font qu'aggraver ces difficultés. En Haïti, le séisme survenu en janvier 2010 a rappelé à quel point la préparation à l'éventualité d'incidents majeurs, la constitution de capacités de

réserve mobilisables rapidement, la conclusion d'arrangements flexibles et efficaces pour l'appui et la mise en place de mécanismes rationnels de coopération et d'interopérabilité avec les partenaires du système des Nations Unies, comme avec ceux de l'extérieur, étaient nécessaires.

5. Indépendamment de cette évolution vers une stabilisation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, observée depuis un an, les conditions dans lesquelles travaille le personnel demeurent mouvantes et très tendues. En Côte d'Ivoire, par exemple, la controverse suscitée par le premier tour de l'élection présidentielle en novembre 2010 a rappelé à quel point la stabilité politique était fragile dans ce pays. La contestation des résultats du second tour de cette élection a donné lieu à une crise politique aiguë, qui présente des risques pour la stabilité à plus grande échelle.

6. Les Casques bleus, qui sont également les artisans des premières étapes de la consolidation de la paix, s'emploient à instaurer des conditions stables et sûres, de sorte que les processus de paix puissent s'ancrer solidement et que l'état de droit soit restauré, car il devient alors possible d'engager rapidement des efforts de relèvement et de développement, gages du règlement des causes des conflits, et de jeter les bases d'une paix durable.

7. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies travaillent aussi en partenariat étroit avec l'Union africaine, non seulement dans le cadre de la MINUAD, mais aussi avec les forces de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), auxquelles le Bureau d'appui à l'AMISOM, sous les auspices du Département de l'appui aux missions, fournit le dispositif d'appui logistique requis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009). En outre, en 2010, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été établi à Addis-Abeba. Il regroupe l'ensemble des fonctions et des bureaux de l'ONU pour ce qui est, entre autres, de la planification, de la constitution de capacités et de l'appui en matière de paix et de sécurité, ce qui permettra à l'Organisation de s'engager aux côtés de l'Union africaine dans une optique plus stratégique.

8. Tous les impératifs mentionnés plus haut font qu'il est indispensable que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies disposent des moyens idoines pour être en mesure de s'acquitter des tâches qui leur sont prescrites. Les contraintes budgétaires, qui résultent de la récession économique mondiale, de demandes multiples et d'autres limitations, entraînent une pénurie de moyens de mise en œuvre et de multiplicateurs de force – hélicoptères de manœuvre, véhicules blindés de transport de troupes et hôpitaux de campagne. Sans ces moyens, l'efficacité des opérations de maintien de la paix, en particulier leur capacité de se déployer rapidement pour protéger les civils contre une menace imminente, est compromise. Les disparités entre les activités prescrites et les moyens dont disposent les missions sont parfois exacerbées par les conditions dans lesquelles celles-ci opèrent. Les effectifs sont souvent déployés sur des territoires d'une vaste superficie où l'infrastructure est faible, voire inexistante, aussi leur efficacité opérationnelle et leur capacité d'intervention s'en trouvent-elles gravement entravées.

9. Compte tenu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité et du fait que les mandats incluent systématiquement certaines tâches associées aux premières étapes de la consolidation de la paix, il est difficile pour le système des Nations Unies, dont les sources de financement sont très diverses et au sein duquel les cycles budgétaires varient, d'assurer la continuité de l'appui aux missions en

termes de planification, d'opérations, de logistique et de personnel. Dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304), le Secrétaire général a mentionné certaines difficultés et énoncé un projet de plan d'action, et il a évoqué la nécessité d'examiner d'une manière plus générale les éléments fondamentaux d'un système cohérent et prévisible d'appui et d'orientation du Siège à l'intention de toutes les missions sur le terrain. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à un examen complet des modalités de financement et d'appui actuellement en vigueur pour les missions politiques spéciales. Le rapport sur ce sujet, dont l'Assemblée sera saisie à sa soixante-sixième session, contiendra des recommandations quant à ces divers enjeux.

10. L'ONU se heurte également à des problèmes de financement et d'appui lorsqu'elle cherche à exécuter des activités prescrites dans le cadre d'arrangements conclus avec des organisations partenaires, à commencer par l'Union africaine. Dans son rapport sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies (A/65/510-S/2010/514), le Secrétaire général a évoqué un certain nombre de domaines dans lesquels il faudrait renforcer l'appui apporté à l'Union africaine par l'ONU. Enfin, dans son rapport sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624), le Secrétaire général a détaillé plus avant les tendances et les difficultés auxquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devaient s'adapter.

11. La principale réforme liée au maintien de la paix ces cinq dernières années a été le renforcement de la capacité de l'ONU de gérer les opérations de maintien de la paix et de subvenir à leurs besoins, moyennant la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions. Un rapport détaillé sur l'incidence de cette restructuration a été publié sous la cote A/65/624. L'impact et les progrès obtenus grâce à cette initiative sont les suivants : a) poursuite de la professionnalisation des Casques bleus; b) disponibilité de compétences spécialisées; c) positionnement de l'appui aux missions comme levier stratégique de l'exécution des mandats, moyennant la création du Département de l'appui aux missions.

12. L'Assemblée générale a approuvé les principaux éléments de la stratégie globale d'appui aux missions dans sa résolution 64/269. La stratégie est l'expression d'un processus de réforme qui s'étalera sur cinq ans. Le but est de transformer la prestation de l'appui sur le terrain, de sorte qu'il ne soit plus envisagé comme spécifique à telle ou telle mission, mais s'inscrive dans le cadre d'une opération planifiée de façon globale et stratégique. Dans son rapport annuel (A/65/643), le Secrétaire général a communiqué des renseignements sur les progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie à la date de publication, en s'attachant spécifiquement à l'état d'avancement de chacun des quatre volets de la stratégie.

13. Le personnel, tant au Siège que dans les missions, contribue aussi à la mise en œuvre d'autres initiatives entreprises à l'échelle de l'Organisation, qui auront une incidence majeure sur la gestion des opérations; on songe notamment au progiciel de gestion intégré (Umoja) et à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Secrétaire général apporte des éléments d'information plus détaillés sur le progiciel et sur les normes dans ses rapports publiés sous les cotes A/65/389 et A/65/308, respectivement.

14. Dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304), le Secrétaire général a souligné qu'il était important d'entamer les activités de consolidation de la paix le plus tôt possible et, dans certains cas, avant même la cessation complète des hostilités. De même, le document officieux intitulé « Horizons nouveaux » souligne lui aussi que la transition du maintien à la consolidation de la paix n'est pas la plus essentielle, car les forces de maintien de la paix contribuent elles-mêmes, dans un premier temps, à sa consolidation. De plus, la consolidation de la paix est principalement un processus national, susceptible de débiter avant l'arrivée d'une mission de maintien de la paix, mais qui se poursuit toujours après son départ. Dix des 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies actuellement sur le terrain sont de nature multidimensionnelle, et le Conseil de sécurité leur a demandé d'exécuter un large éventail d'activités liées à la consolidation de la paix. Dans un tel contexte, la véritable transition ne consiste pas à passer du maintien à la consolidation de la paix, mais plutôt de passer de la consolidation de la paix appuyée par les Casques bleus à une consolidation durable sans leur présence. Au terme d'une année de recherches et de consultations approfondies, le Département des opérations de maintien de la paix a conçu une stratégie pour une consolidation de la paix précoce, afin d'aider les Casques bleus à établir des priorités parmi les tâches essentielles qu'il leur incombe d'exécuter dès la première phase de la consolidation de la paix aux fins de la restauration de l'état de droit et de la sécurité, mais aussi à planifier ces tâches de manière ordonnée, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience acquise et sur les principes de base du maintien et de la consolidation de la paix. Des consultations à ce sujet sont en cours, qui permettront, par exemple, de tenir informé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, comme celui-ci l'a demandé dans son rapport de 2010 (A/64/19).

15. De plus en plus, la nécessité de régler des difficultés liées à la rapidité de la mise en place va de pair avec une autre contrainte : relever des défis associés à la consolidation, à la réduction progressive des effectifs et au transfert de pouvoir. Les enseignements tirés de l'expérience acquise au Burundi, en Sierra Leone et ailleurs montrent que le succès de la transition dépend d'un certain nombre de facteurs, comme la prise en main du processus par le pays concerné, l'existence d'un dialogue et le degré de détermination des partenaires de développement à appuyer le gouvernement – autant de données qui impliquent une planification stratégique intégrée, et une direction éclairée, en prêtant une grande attention aux reconfigurations successives, y compris lors d'une période de transition, et l'élaboration de plans pour les effectifs recrutés tant sur plan international qu'au niveau national. Il est délicat, mais essentiel, de coordonner avec précision la planification et la budgétisation des composantes technique et d'appui, à chaque étape de leur reconfiguration progressive. Il est également important d'entretenir un dialogue prudent et opportun avec les autorités nationales, pour lesquelles la diminution progressive des effectifs de l'opération de maintien de la paix a parfois des implications multiples, sur le plan politique comme sur celui de la sécurité, voire au niveau socioéconomique. Le Secrétariat veillera à tirer davantage profit des enseignements tirés de l'expérience acquise en matière de transition et à faciliter la diffusion de ces enseignements d'une mission et d'un pays à l'autre, afin d'influer positivement sur la consolidation et sur la transition et d'assurer leur succès en dépit des difficultés qu'elles soulèvent – innombrables et de diverses natures.

16. Le tableau 1 ci-après fait apparaître les tendances dégagées en matière d'opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2012.

Tableau 1
Missions de maintien de la paix, missions politiques, missions de consolidation de la paix et personnel civil d'appui^a : données quantitatives

<i>Nombre/montant</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2009/10</i>	<i>2010/11^b</i>	<i>2011/12</i>
A. Missions de maintien de la paix								
Missions en cours ^c	15	17	16	17	17	16	16	15
Missions achevées	–	2	1	–	–	1	–	1
Pays fournissant des militaires et du personnel de police	105	109	114	119	120	120	120	115
Contingents	58 838	63 099	72 628	76 752	97 091	95 921	92 508	82 014
Observateurs militaires ^c	2 155	2 683	2 645	2 921	2 798	2 462	2 325	2 302
Police des Nations Unies	5 043	4 814	5 467	7 120	9 866	8 225	8 099	7 498
Personnel des Nations Unies dans les unités de police constituées	1 715	2 625	3 997	4 308	7 265	7 005	8 605	8 615
Personnel civil (missions) ^{c, d}	12 236	13 225	18 921	27 801	28 665	26 927	26 391	26 062
Budget du maintien de la paix ^e (milliards de dollars É.-U.)	4,2	4,8	5,0	6,3	7,0	7,9	7,8	7,6
B. Missions politiques et missions de consolidation de la paix								
Missions en cours ^f	15	16	17	17	17	16	15	14
Militaires et personnel de police	35	265	289	404	370	458	379	271
Personnel civil (missions) ^g	1 571	2 393	2 924	4 794	4 766	4 278	5 260	5 016
Budget ^h (millions de dollars É.-U.)	92,1	156,7	357,4	448,6	386,6	454,9	582,0	598,1
C. Personnel civil d'appuiⁱ								
Budget (millions de dollars É.-U.)	158,6	187,0	233,8	280,5	333,5	390,1	441,6	432,5

^a Les chiffres se rapportant aux contingents, au personnel de police et au personnel civil correspondent à l'effectif le plus élevé atteint pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2010, au plafond approuvé pour 2010/11 et à l'effectif prévu pour 2011/12. Ils annulent et remplacent les chiffres communiqués dans le document A/64/643.

^b Sur la base du mandat actuel des missions en cours.

^c Y compris l'UNMOGIP et l'ONUST, mais à l'exclusion de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^d Personnel recruté sur les plans international et national, et Volontaires des Nations Unies : effectif le plus élevé atteint pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2010, effectif approuvé pour l'exercice 2010/11 et effectif prévu pour l'exercice 2011/12, y compris les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Comprend les budgets annuels de l'ensemble des missions de maintien de la paix, le compte d'appui et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, mais pas le budget de l'UNMOGIP ni celui de l'ONUST.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^f Missions politiques spéciales recevant un appui du Département de l'appui aux missions, à savoir le BINUB, le BINUCSIL, le BINUCA, le BINUGBIS, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général à Chypre, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Comité des personnes disparues à Chypre, la Commission mixte Cameroun-Nigéria, la MANUA, la MANUI et l'UNPOS.

^g Les données correspondent aux années civiles 2004 à 2011. Les données récapitulatives se rapportant aux exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2010 correspondent à l'effectif le plus élevé, celles qui portent sur 2010/11 correspondent à l'effectif approuvé et celles qui portent sur 2011/12 à l'effectif prévu, y compris l'ensemble des missions politiques spéciales.

^h Les données correspondent aux années civiles 2004 à 2011 et se fondent sur les projets de budget, y compris l'ensemble des missions politiques spéciales.

ⁱ Pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2011, les chiffres correspondent au nombre de postes autorisés qui sont financés par le compte d'appui, le budget ordinaire (uniquement Département des opérations de maintien de la paix) et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

17. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 aux fins du financement de 12 opérations de maintien de la paix, de l'appui logistique à l'AMISOM, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du compte d'appui se chiffrent à 7,6 milliards de dollars.

18. Le renforcement de l'effectif de l'AMISOM, porté de 8 000 à 12 000 hommes par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1964 (2010), entraînera une augmentation, à compter de l'exercice 2011/12, du montant inscrit au budget d'appui de l'ONU pour la Mission en question. Il est également noté qu'un rapport budgétaire a été établi pour la MINUS, mais que l'avenir de la Mission dépendra de la décision qui sera prise par le Conseil de sécurité à la suite de la tenue des référendums sur le Soudan. S'agissant des autres missions, les augmentations demandées dans les projets de budget de maintien de la paix pour 2011/12 tiennent aux dépenses opérationnelles, afférentes en particulier à l'achat du carburant destiné aux générateurs, aux véhicules et aux aéronefs; au remplacement de matériel; aux services contractuels de transport aérien et maritime.

II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

19. Comme il est indiqué dans le tableau 2 ci-après, le budget total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, y compris pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui, s'établissait à 7,98 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 7,58 milliards de dollars, d'où un solde inutilisé global de 400 millions de dollars.

Tableau 2
Exécution des budgets de l'exercice 2009/10

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Composante maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
FINUL	589 799,2	542 110,8	47 688,4	8,1
FNUOD	45 029,7	45 029,6	0,1	0,0
MINUAD	1 598 942,2	1 547 855,3	51 086,9	3,2
MINUK	46 809,0	46 660,4	148,6	0,3
MINUL	560 978,7	541 809,5	19 169,2	3,4
MINURCAT	690 753,1	540 805,3	149 947,8	21,7
MINURSO	53 527,6	51 936,2	1 591,4	3,0
MINUS	958 350,2	932 452,0	25 898,2	2,7
MINUSTAH	732 393,0	713 740,6	18 652,4	2,5
MINUT	205 939,4	191 118,8	14 820,6	7,2
MONUC	1 346 584,6	1 345 224,0	1 360,6	0,1
MONUG	10 946,0	10 280,8	665,2	6,1
ONUCI	491 774,1	473 558,6	18 215,5	3,7
UNFICYP	54 412,7	53 298,7	1 114,0	2,0
Appui à l'AMISOM	213 580,0	164 278,8	49 301,2	23,1
Total partiel (missions)	7 599 819,5	7 200 159,4	399 660,1	5,3
Base de soutien logistique des Nations Unies	57 954,1	57 931,2	22,9	0,0
Compte d'appui ^a	322 547,4	318 475,8	4 071,6	1,3
Total partiel	7 980 321,0	7 576 566,4	403 754,6	5,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	10 599,0	8 580,3	2 018,7	19,0
Total	7 990 920,0	7 585 146,7	405 773,3	5,1

^a Dont un montant de 294 030 900 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 et des engagements de dépense de 28 516 500 dollars au titre du progiciel de gestion intégré approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243.

20. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10 s'est élevé à 94,9 %, contre 97,2 % pour l'exercice 2008/09. Une mission (la FNUOD) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ont dépensé la totalité des sommes autorisées. Le taux d'utilisation des crédits est en hausse par rapport à l'exercice précédent pour trois opérations (la FINUL, la MINUK et la MONUC), ainsi que pour la Base de soutien logistique et le compte d'appui; en revanche, il a baissé dans le cas de 11 missions (MINUAD, MINUL, MINURCAT, MINURSO, MINUS, MINUSTAH, MINUT, MONUG, ONUCI, UNFICYP et appui à l'AMISOM).

21. Globalement, le taux d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10 s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre : a) des contingents (212,1 millions de dollars), cet écart concernant principalement la MINUAD, la MINURCAT, la FINUL, la MINUSTAH, l'appui à l'AMISOM et la MINUL; b) des installations et infrastructures (104,3 millions de dollars), principalement en ce qui concerne la MINURCAT, la MINUAD et l'appui à l'AMISOM; c) des transports aériens (52,4 millions de dollars), principalement à la MINURCAT, la MINUAD, la MINUS, la MINUT et la MONUC; d) des unités de police constituées (46,2 millions de dollars), principalement à la MINUAD, la MINUSTAH et la MONUC.

22. Les principaux facteurs qui ont influé sur l'utilisation des crédits au niveau des missions sont exposés dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3

Principaux facteurs ayant influé sur l'utilisation des crédits

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs</i>
FINUL	<p>Le taux d'utilisation des crédits (91,9 %, contre 88,4 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :</p> <p>a) Les remboursements au titre des contingents fournis par des gouvernements et du matériel appartenant aux contingents ont été moins importants que prévu, le nombre moyen de militaires déployés ayant été moins élevé que prévu (11 911 en moyenne, contre 12 750 dans les prévisions);</p> <p>b) Les dépenses au titre des transports maritimes ou fluviaux ont été moins élevées que prévu, le nombre de navires et d'hélicoptères déployés et leur durée de déploiement ayant été inférieurs aux prévisions (8 navires et 1 hélicoptère, contre les 9 navires et 5 hélicoptères qu'il était prévu de déployer).</p> <p>Ces économies ont été contrebalancées en partie par :</p> <p>a) Le fait que les dépenses de carburants et de lubrifiants pour installations et infrastructures ont été supérieures aux prévisions, le coût du litre de diesel ayant été plus élevé que prévu (0,60 dollar, contre 0,46 dollar dans le budget), et en raison de l'achat d'une réserve de carburant de 1,01 million de litres, dans le cadre d'un nouveau contrat clefs en mains.</p>
FNUOD	<p>Le taux d'utilisation des crédits (100 %, soit le même pourcentage que pour 2008/09) s'explique par les éléments suivants :</p> <p>a) Les dépenses relatives aux installations et infrastructures, au matériel spécial, aux services de santé, aux voyages et aux fournitures, services et matériel divers ont été inférieures aux prévisions, les ressources ayant été réaffectées pour répondre à des besoins opérationnels plus urgents.</p>

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) Le fait que les dépenses de personnel civil ont été plus élevées que prévu en raison des frais de rapatriement de 5 fonctionnaires et de déploiement de 12 nouveaux venus;
- b) Des dépenses supplémentaires au titre des transports terrestres, en raison de l'achat de véhicules et de l'augmentation des frais de réparation et d'entretien d'un parc vieillissant de véhicules blindés de transport de troupes.

MINUAD Le taux d'utilisation des crédits (96,8 %, contre 99,4 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses au titre des contingents et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions, en raison du fort abaissement du plafond du coût par personne des rations et du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents;
- b) Les dépenses au titre des services de construction ont été inférieures aux prévisions, en raison de l'annulation d'un marché portant sur la construction de 24 hélistations, 19 camps et 7 centres de police de proximité, le sous-traitant n'ayant pas été en mesure de mobiliser les ressources requises et de régler les problèmes logistiques.

Ces économies réalisées ont été contrebalancées en partie par :

- a) Les dépenses supplémentaires occasionnées par le recours à un fournisseur de services logistiques pour résorber l'arriéré d'envois de matériel appartenant à l'Organisation à Port-Soudan;
- b) Les dépenses supplémentaires de personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance de postes ayant été plus bas que prévu et le salaire net de base plus élevé.

MINUK Le taux d'utilisation des crédits (99,7 %, contre 85,1 % en 2008/09) s'explique par :

- a) Le fait que les dépenses au titre des services d'entretien ont été moins élevées que prévu, en raison du transfert anticipé des locaux. De plus, les investissements qu'il était prévu d'effectuer pour rénover le quartier général de la Mission ont été annulés ou reportés en attendant que la question des droits de propriété relatifs aux entreprises dites collectives soit tranchée;
- b) Le fait que les frais liés aux communications par réseaux commerciaux avaient été surestimés et que des économies ont été réalisées sur les services d'appui, les prestataires venus de différents pays ayant été progressivement remplacés par des membres du personnel de la MINUK formés à cet effet;

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

- c) Le report d'achats de matériel à l'exercice 2010/11, le but étant de réaffecter des fonds à la rubrique Personnel recruté sur le plan national.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) L'augmentation de 14,2 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui a été appliquée conformément à la nouvelle politique de l'ONU à la suite d'une enquête sur les conditions d'emploi. De plus, le taux global de vacance de postes a été plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan national; l'euro s'est apprécié par rapport au dollar au cours de l'exercice 2009/10 et la classe et l'échelon moyen des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan local a été plus élevé que prévu au budget;
- b) Des dépenses supplémentaires dues au recours aux services de conseillers juridiques, qui n'avaient pas été budgétisés, pour le traitement des demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile à la suite d'une manifestation remontant à 2007 et de dossiers juridiques urgents, y compris ceux relatifs à l'Agence fiduciaire du Kosovo et aux entreprises dites collectives.

MINUL Le taux d'utilisation des crédits (96,6 %, contre 98,3 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses relatives au personnel militaire ont été inférieures aux prévisions, le retrait des contingents dans le cadre de la troisième phase de retrait de la composante militaire de la Mission ayant été plus rapide que prévu, entre octobre 2009 et mai 2010, et 100 membres de la garde militaire déployée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone ayant été rapatriés en février 2010, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans la lettre qu'il avait adressée au Conseil de sécurité le 28 décembre 2009 (S/2009/679);
- b) Les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international ont été inférieures aux prévisions, le taux de vacance de postes ayant été plus élevé que prévu.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) Des dépassements en ce qui concerne le carburant pour les générateurs, les véhicules et les aéronefs;
- b) La hausse des coûts de location et de fonctionnement de la flotte d'hélicoptères de la Mission après l'entrée en vigueur, en janvier 2010, de nouveaux accords contractuels.

MINURCAT Le taux d'utilisation des crédits (78,3 %, contre 96,2 % pour 2008/09) s'explique par :

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

- a) La résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a décidé du retrait total, avant le 31 décembre 2010, de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation;
- b) La réduction de 5 200 à 2 200 de l'effectif de la composante militaire, qui a eu une incidence considérable sur le montant des dépenses, du fait du retrait progressif et du non-remplacement des soldats;
- c) La diminution des dépenses opérationnelles de carburant et de soutien logistique autonome du matériel, par exemple, en raison de l'incertitude entourant le mandat de la Mission;
- d) L'annulation d'achats et de projets de construction, notamment d'hélistations et de routes de desserte, et la moindre utilisation d'aéronefs.

Cette réduction des dépenses a été contrebalancée en partie par :

- a) Le dépassement des crédits ouverts au titre des dépenses relatives au personnel civil, dont le recrutement s'est effectué à un rythme plus rapide que prévu dans le budget, grâce à la stratégie de recrutement faisant appel à des équipes spéciales d'intervention;
- b) La hausse importante du déploiement temporaire de personnel chargé d'aider à préparer la réduction de l'activité et de la liquidation.

MINURSO Le taux d'utilisation des crédits (97 %, contre 98,8 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Le nombre effectif d'heures de vol d'avions et d'hélicoptères a été inférieur aux prévisions, d'où de moindres besoins de carburant d'aviation, en raison de l'immobilisation d'un hélicoptère pendant 205 des 365 jours de l'exercice et de l'impossibilité d'utiliser la piste sans revêtement de la base d'opérations d'Awsard;
- b) La décision de ne pas acheter un système de télévision en circuit fermé et d'acheter à la place un système moins coûteux; le recrutement de 18 agents contractuels d'entretien au lieu des 38 prévus, conséquence du démarrage tardif du principal projet d'alignement sur les normes minimales de sécurité opérationnelle; le fait qu'un marché de services de construction n'a pas pu être adjugé faute de soumissionnaires qualifiés, d'où la sous-utilisation des crédits prévus pour des projets d'aménagement et de rénovation;

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

- c) Les dépenses de fret liées aux achats de véhicule ont été inférieures aux prévisions.

La réduction des dépenses a été contrebalancée en partie par :

Le fait que les dépenses de rémunération du personnel civil ont été plus élevées que prévu en raison de l'entrée en vigueur des nouveaux régimes contractuels approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250.

MINUS

Le taux d'utilisation des crédits (97,3 %, contre 98,1 % en 2008/09) s'explique par :

- a) Le fait que les dépenses de transports aériens ont été inférieures aux prévisions, la consommation de carburant ayant été réduite par le fait que 2 aéronefs n'ont pas été mis en service et que 5 autres l'ont été moins longtemps;
- b) Des économies dues au fait que les taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et que les dépenses au titre des primes de risque ont baissé, vu que celles-ci ne sont plus versées, depuis février 2010, pour les affectations à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan;
- c) Des économies réalisées sur les dépenses au titre des contingents, principalement du fait de l'abaissement du plafond du coût des rations quotidiennes individuelles et de la réduction de la consommation d'eau en bouteilles en raison de l'utilisation de stations d'épuration.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par les éléments suivants :

- a) Les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national ont été supérieures aux prévisions à la suite de l'application, le 1^{er} janvier 2009, d'un nouveau barème des rémunérations, de même que les dépenses au titre du personnel civil, en raison de l'entrée en vigueur du nouveau régime des engagements en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale;
- b) L'appui apporté par la MINUS aux élections nationales tenues au Soudan en avril 2010 a été financé au moyen des crédits autorisés.

MINUSTAH

Le taux d'utilisation des crédits (97,5 %, contre 99,9 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses afférentes aux contingents ont été plus basses que prévu, en raison du déploiement tardif des contingents, de frais liés aux lettres d'attribution qui n'ont pas fait l'objet de

demande de remboursements, de la réduction des dépenses au titre du remboursement aux pays fournisseurs de contingents pour l'utilisation du matériel majeur et du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents;

- b) Les remboursements aux pays fournisseurs d'effectifs de police ont été inférieurs aux prévisions, en raison du déploiement tardif de 1 200 membres supplémentaires d'unités de police constituées autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010);
- c) Les dépenses ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne les sommes versées au personnel civil au titre des mesures spéciales adoptées à la suite du séisme.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par le fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu aux rubriques suivantes :

- a) Installations et infrastructure, du fait de l'achat, après le séisme, de bâtiments préfabriqués, de systèmes de purification de l'eau, de groupes électrogènes et de matériel et de fournitures de climatisation pour les nouveaux bureaux et logements temporaires;
- b) Fournitures, services et matériel divers, du fait du déploiement d'aéronefs et de navires affrétés pour transporter du matériel, des biens et des fournitures de Brindisi (Italie) en Haïti et de la reconstitution des stocks stratégiques de matériel et de fournitures pour déploiement rapide envoyés à la Mission à la suite du tremblement de terre;
- c) Communications et informatique, en raison de l'achat et de l'installation de systèmes de radiocommunication multiplex et de composants de réseau et de serveur, en remplacement de ceux qui avaient été endommagés lors du séisme et en vue de renforcer la capacité de la Mission d'assurer la reprise après un sinistre et la continuité des opérations.

MINUT

Le taux d'utilisation des crédits (92,8 %, contre 100 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, et les voyages ont coûté moins cher que prévu. Par ailleurs, certains stages de formation et les voyages correspondants à l'étranger ont été reportés afin de ne pas perturber l'exécution des tâches ni dégarnir la Mission;
- b) Les dépenses de services d'entretien ont été inférieures aux prévisions, du fait que moins d'installations préfabriquées ont été achetées et qu'il n'y a pas eu de chantiers routiers;

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

- c) Les dépenses de transport aérien ont été inférieures aux prévisions, le nombre d'heures de vol ayant été réduit du fait que la Mission avait modifié son concept des opérations et son programme de vols.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) Le fait que les dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national ont été plus importantes que prévu, en raison de la hausse des traitements moyens;
- b) Le maintien au Timor-Leste de 236 membres de la Police des Nations Unies et d'une unité de police constituée qu'il avait été prévu de rapatrier;
- c) L'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) des membres des contingents et de la Police des Nations Unies.

MONUC

Le taux d'utilisation des crédits (99,9 %, contre 98,0 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses au titre des contingents ont été inférieures aux prévisions, du fait que les voyages prévus d'un contingent et les voyages nécessités par la relève prévue de 1 674 membres de contingents avant leur rapatriement n'ont pas eu lieu, comme le Conseil de sécurité l'avait décidé dans sa résolution 1925 (2010);
- b) L'effectif moyen des unités de police constituées a été inférieur aux prévisions.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par les éléments suivants :

- a) Les dépenses au titre du personnel civil ont été plus élevées que prévu, en raison de l'entrée en vigueur du nouveau régime des engagements institué par la résolution 63/250 de l'Assemblée générale;
- b) Les dépenses au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres et du transport de marchandises ont été plus élevées que prévu, en raison de l'évolution des activités menées dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

MONUG

Le taux d'utilisation des crédits (93,9 %, contre 98,5 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses de transport de matériel ont été inférieures aux prévisions; il était prévu dans le budget que la plus grande partie du matériel soit envoyé et entreposé à la Base de soutien logistique de Brindisi, mais la plupart des biens ont été transférés à d'autres missions, qui ont pris en charge les frais de transport;

- b) Des économies ont été réalisées sur le démantèlement et la remise en état des locaux de Soukhoumi, cédés au Bureau de Géorgie du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De plus, la consommation de carburants pour groupes électrogènes a été inférieure aux prévisions, grâce à l'utilisation des réserves et des stocks d'urgence, et la cession des locaux, qui s'est effectuée plus rapidement que prévu, a permis de réduire les dépenses afférentes aux services d'entretien et à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité;
- c) Le nombre de personnes recrutées sur le plan national en septembre et octobre pour faciliter les activités de liquidation a été réduit.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par le fait que les dépenses ont dépassé les prévisions pour les éléments suivants :

- a) Les indemnités de départ, les sommes forfaitaires au titre des reliquats de congés payés, les primes de rapatriement et les autres dépenses liées au rapatriement du personnel recruté sur le plan international;
- b) Le paiement des reliquats de congés payés du personnel recruté sur le plan national, qui n'était pas prévu dans le budget;
- c) Les services d'informatique fournis dans le cadre des activités de liquidation ou en vue d'assurer l'appui nécessaire après la fin du mandat.

ONU CI Le taux d'utilisation des crédits (96,3 %, contre 100 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international;
- b) Les dépenses au titre des contingents ont été inférieures aux prévisions, principalement parce que le taux de vacance de postes moyen a été plus élevé que prévu;
- c) Les dépenses d'informatique ont été inférieures aux prévisions, principalement parce que les commutateurs de réseau et des routeurs ont coûté moins cher que prévu.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par les éléments suivants :

- a) Les dépenses au titre des installations et infrastructures ont été supérieures aux prévisions, principalement du fait que la consommation de carburant a été plus élevée que prévu et qu'il a fallu verser des remboursements relatifs aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile;

Composante
maintien de la paix Principaux facteurs

- b) Un dépassement de budget au titre du personnel recruté sur le plan national, le taux de vacance de postes ayant été plus faible que prévu;
- c) Un dépassement au titre des voyages.
- UNFICYP Le taux d'utilisation des crédits (98,0 %, contre 99,8 % en 2008/09) s'explique par :
- a) Le fait que les dépenses au titre des contingents ont été inférieures aux prévisions, en raison du moindre coût des vols affrétés et des vols réguliers et des économies réalisées sur les rations grâce à un contrôle plus strict de la distribution et à une ristourne accordée par le fournisseur, comme le prévoyait le marché;
- b) La réaffectation des crédits à des dépenses opérationnelles plus urgentes.
- Ces économies réalisées ont été contrebalancées en partie par :
- a) Des dépassements au titre du personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance de postes ayant été plus faible que prévu;
- b) Des dépassements au titre du personnel recruté sur le plan national, dus à la révision du barème des salaires de ce personnel et aux fluctuations du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.
- Appui à l'AMISOM Le taux d'utilisation des crédits (76,9 %, contre 95,2 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :
- a) Les dépenses au titre des installations et infrastructures ont été inférieures aux prévisions, du fait que des retards sont intervenus dans l'approbation des projets de travaux de construction et que certains projets importants ont été abandonnés;
- b) Le nombre de militaires de l'AMISOM déployés a été plus faible que prévu et l'apport de soutien logistique de la part de partenaires bilatéraux, sous la forme de contributions volontaires, plus important;
- c) Les dépenses de transports terrestres ont été inférieures aux prévisions, principalement en raison des retards intervenus dans le déploiement des contingents et du nombre moins important que prévu de véhicules appartenant aux contingents sur le théâtre des opérations;
- d) Des dépenses moindres au titre du personnel recruté sur le plan international, du fait d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

Ces économies ont été contrebalancées en partie par le fait que les dépenses ont dépassé les prévisions aux rubriques suivantes :

- a) Fournitures, services et matériel divers, cette augmentation étant en partie imputable à l'intensification des activités de déminage menées à l'appui de l'AMISOM pour rendre de nouveau praticables des artères stratégiques de Mogadiscio, ainsi qu'à l'accroissement du nombre d'expéditions par voie maritime;
- b) Communications, cette augmentation étant due à l'achat et à l'installation d'un réseau radio multiplex sécurisé pour les policiers et les militaires de la Mission;
- c) Voyages, l'augmentation des dépenses de cette catégorie étant principalement imputable au détachement temporaire à Nairobi de fonctionnaires d'autres missions de maintien de la paix, chargés d'apporter leur soutien aux activités requises dans le cadre de l'appui à fournir à l'AMISOM.

Base de soutien logistique de Brindisi

Le taux d'utilisation des crédits (100 %, contre 96,9 % en 2008/09) s'explique par :

- a) L'annulation ou le report de projets prévus, notamment dans le domaine des communications et de l'informatique, du fait de la réaffectation des ressources à des dépenses opérationnelles plus urgentes;
- b) Le fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, principalement grâce à la réduction des voyages du personnel résultant du transfert de la Base au Siège du personnel du Service intégré de formation, au niveau moins élevé des dépenses afférentes aux pièces détachées des véhicules des stocks de déploiement stratégique et à la diminution des indemnités versées aux contractuels du secteur des communications et de l'informatique, le taux de l'indemnité journalière de subsistance à Brindisi ayant été réduit.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) Le fait que les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international ou national supérieures aux prévisions, parce que le taux de vacance de postes a été plus faible que prévu et que le barème national des traitements a été révisé à la hausse.

Compte d'appui

Le taux d'utilisation des crédits (98,7 %, contre 96,3 % en 2008/09) s'explique par les éléments suivants :

- a) Les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) ont été inférieures aux prévisions, du fait que le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu à la Division des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne;

- b) Les dépenses au titre des voyages ont été inférieures aux prévisions, essentiellement en raison des facteurs suivants : i) la réduction des frais de voyage occasionnés par les enquêtes du personnel de la Division des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne, en raison des difficultés auxquelles se heurte le recrutement des enquêteurs et, la baisse des frais de voyage liés à la formation dans le cadre de la conférence annuelle des auditeurs résidents de la Division de l'audit interne, le lieu de la conférence ayant changé; ii) la réduction des frais de voyage au titre de la formation au Département des opérations de maintien de la paix, due au fait que des fonctionnaires de haut rang n'étaient pas disponibles pendant les sessions de formation; et iii) la baisse des frais de voyage liés aux activités de formation, due aux retards intervenus dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;
- c) Le solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'informatique, qui s'explique essentiellement par la non-réalisation d'activités prévues en matière d'élaboration et de mise en service de systèmes et par le fait que des postes d'agent contractuel sont restés vacants. Ces économies ont été contrebalancées en partie par le financement de services contractuels et de matériel informatique destinés au centre informatique secondaire, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/269 et pour lequel aucun crédit n'avait été prévu dans le budget du Bureau des technologies de l'information et des communications;
- d) Les dépenses de la rubrique Services, fournitures et matériel divers ont été inférieures aux prévisions, essentiellement en raison des facteurs suivants : i) le retard intervenu dans l'application des accords relatifs à la participation aux coûts du nouveau système d'administration de la justice; ii) le fait que les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été inférieures aux prévisions, le nombre de demandes de remboursement étant inférieur aux prévisions et l'un des régimes d'assurance ayant suspendu les cotisations pendant un mois; iii) l'adjudication à un prix inférieur aux prévisions du marché concernant la mise au point d'une formation en ligne aux achats destinée à des spécialistes.

Ces économies ont été contrebalancées en partie par :

- a) Le paiement des salaires du personnel de la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix pendant la période de transition de six mois où la Force a été transférée à la Base de soutien logistique de Brindisi;

*Composante
maintien de la paix Principaux facteurs*

- b) L'incidence de la réforme des ressources humaines sur les barèmes des traitements de la mission et les dépenses communes de personnel concernant la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, qui n'avaient pas été prévues dans le budget;
- c) Le fait que les taux de vacance de postes du Département des opérations de maintien de la paix ont été inférieurs aux prévisions.

23. Comme indiqué au tableau 3, le fait que les taux de vacance de postes ont été supérieurs aux prévisions pour le personnel civil est un des principaux facteurs qui ont eu une incidence sur l'utilisation des crédits ouverts pour trois opérations (la MINUS, l'appui à l'AMISOM et la MINUL). On trouvera au tableau 4 ci-après des informations sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs dans chaque opération de maintien de la paix.

Tableau 4
Taux de vacance de postes prévus et effectifs pour l'exercice 2009/10

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
FINUL	Personnel recruté sur le plan international	18,0	21,6
	Personnel recruté sur le plan national	18,4	21,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	20,0
FNUOD	Personnel recruté sur le plan international	10,0	17,0
	Personnel recruté sur le plan national	3,0	4,6
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
MINUAD	Personnel recruté sur le plan international	35,0	28,6
	Personnel recruté sur le plan national	20,0	27,0
	Volontaires des Nations Unies	25,0	28,7
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	20,0	18,8
MINUK	Personnel recruté sur le plan national	20,0	58,3
	Personnel recruté sur le plan international	15,0	15,6
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	4,8
	Volontaires des Nations Unies	15,0	7,1
MINUL	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	100,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	15,0	18,6

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
MINURCAT	Personnel recruté sur le plan national	5,0	4,6
	Volontaires des Nations Unies	5,0	8,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	25,0	16,6
	Personnel recruté sur le plan national	35,0	15,3
	Volontaires des Nations Unies	15,0	6,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	–
MINURSO	Personnel temporaire recruté sur le plan national	10,0	–
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	10,6
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	4,1
MINUS	Volontaires des Nations Unies	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	22,0	27,6
	Personnel recruté sur le plan national	15,0	19,3
	Volontaires des Nations Unies	30,0	17,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	22,0	18,8
MINUSTAH	Administrateurs recrutés sur le plan national à titre temporaire	40,0	34,4
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national à titre temporaire	15,0	50,3
	Personnel recruté sur le plan international	9,0	13,9
	Administrateurs recrutés sur le plan national	7,0	7,9
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,0	3,9
	Volontaires des Nations Unies	10,0	9,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	5,0	61,5
MINUT	Administrateurs recrutés sur le plan national à titre temporaire	5,0	8,3
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national à titre temporaire	10,0	9,8
	Personnel recruté sur le plan international	20,0	19,7
	Personnel recruté sur le plan national	10,6	9,3
	Volontaires des Nations Unies	10,0	11,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	63,6
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	50,0

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
MONUC	Personnel recruté sur le plan international	20,0	18,1
	Administrateurs recrutés sur le plan national	30,0	18,6
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	7,6
	Volontaires des Nations Unies	7,0	8,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	39,2
	Administrateurs recrutés sur le plan national à titre temporaire	–	30,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national à titre temporaire	5,0	13,7
MONUG	Personnel recruté sur le plan international	–	16,4
	Personnel recruté sur le plan national	–	4,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
ONUCI	Personnel recruté sur le plan international	15,0	13,9
	Personnel recruté sur le plan national	12,1	7,8
	Volontaires des Nations Unies	9,0	4,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
UNFICYP	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	(89,3)
	Personnel recruté sur le plan international	5,0	2,6
Appui à l'AMISOM	Personnel recruté sur le plan national	2,0	2,7
	Personnel recruté sur le plan international	30,0	46,1
	Personnel recruté sur le plan national	20,0	38,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	30,0	36,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	20,0	23,6
Base de soutien logistique de Brindisi	Personnel recruté sur le plan international	15,0	11,7
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	7,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	15,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	4,3
Compte d'appui	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	12,0	11,1
	Agents des services généraux	7,0	6,7

III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 et nouvelles initiatives proposées

A. Présentation des budgets et gestion financière

24. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services, l'objectif étant de confier à un centre autonome les services administratifs et d'appui aux missions situées dans un même périmètre géographique, comme le Secrétaire général l'avait proposé dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Au paragraphe 23 de la section VI de ladite résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services, ainsi que dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et postes de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les dépenses connexes. Les projets de budget des missions desservies par le Centre régional de services (MONUSCO, MINUAD, MINUS et appui à l'AMISOM) ont été adaptés pour tenir compte des cadres de budgétisation axée sur les résultats et des ressources humaines et financières relatifs au Centre.

25. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services comprend des indicateurs de succès et des produits concernant les quatre missions de maintien de la paix bénéficiant des services du Centre pour les quatre premiers projets qu'il a été décidé de lui confier : le contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, le versement des indemnités pour frais d'études et le fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférences et du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Les ressources financières et humaines concernant le Centre régional de services d'Entebbe font également l'objet de tableaux distincts.

26. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans la résolution 64/269, le Secrétaire général établira un rapport distinct consacré aux mesures visant à contrecarrer les effets des fluctuations monétaires dans la présentation des budgets de maintien de la paix et la gestion des comptes des opérations de maintien de la paix. Les taux de change opérationnels de l'ONU ont été utilisés lors de l'établissement des budgets prévisionnels des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12.

Établissement des prévisions de dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2011/12

27. Dans sa résolution 65/248, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures recommandées par la Commission de la fonction publique internationale portant sur les conditions d'emploi du personnel des missions hors Siège. Ces nouvelles mesures entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2011 et auront pour effet, en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, de désigner un plus grand nombre de lieux d'affectation familles autorisées, d'accorder l'indemnité supplémentaire à la prime de sujétion aux fonctionnaires se trouvant dans un lieu d'affectation qui reste familles non autorisées et de prendre en charge les frais de voyage des fonctionnaires en poste dans un lieu d'affectation familles non autorisées se rendant dans un endroit

préalablement désigné pour y passer les congés de détente et de récupération auxquels ils ont déjà droit. L'Assemblée générale a décidé en outre que les frais supplémentaires que les dispositions relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi occasionneraient, dont le montant est estimé à 82,6 millions de dollars, seraient financés par l'Organisation, dans la limite des ressources existantes et sans que cela ait une incidence sur les dépenses opérationnelles ou que cela nuise à l'exécution des programmes et activités prescrits.

28. Pour que ces dépenses puissent être supportées dans les limites des budgets existants par les opérations de maintien de la paix, il est proposé au départ de supprimer 349 postes d'administrateur recruté sur le plan international et de pourvoir 330 postes d'agent du Service mobile par recrutement sur le plan national, ces postes étant répartis dans l'ensemble des missions. Les réductions d'effectifs ne portent que sur des postes non prioritaires, notamment ceux qui sont vacants depuis longtemps, et leurs répercussions sont atténuées par le fait que, pour la plupart des postes concernés, le recrutement s'effectuera sur le plan national et non plus international et que les suppressions de poste se limitent aux postes vacants. On trouvera au tableau 5 ci-après le coût de l'harmonisation des conditions d'emploi dans les différentes missions concernées. Ce coût est indiqué séparément pour chaque mission, mais les réductions d'effectifs destinées à le compenser ne sont pas réparties par mission, car elles s'effectueront sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

Tableau 5

Coûts d'harmonisation des conditions d'emploi pour l'exercice 2011/12

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Lieux d'affectation familles autorisées</i>	<i>Indemnité de sujétion supplémentaire versée dans les lieux d'affectation familles non autorisées</i>	<i>Frais de voyage liés aux congés de détente (personnel)</i>	<i>Indemnité transitoire (élimination)</i>	Montant net total	<i>Frais de voyage liés aux congés de détente (Volontaires des Nations Unies)</i>	Montant net total pour le personnel et les Volontaires des Nations Unies
FINUL	–	–	–	–	–	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–	–
MINUAD	1 038,0	14 524,0	4 582,0	(2 983,0)	17 161,0	1 801,8	18 962,8
MINUK	93,0	1 953,0	365,0	(36,0)	2 375,0	65,0	2 440,0
MINUL	–	6 117,0	2 768,0	(917,0)	7 968,0	1 322,3	9 290,3
MINURCAT	–	2 819,0	1 335,5	(1 189,0)	2 965,5	–	2 965,5
MINURSO	1 828,0	51,0	245,0	–	2 124,0	51,0	2 175,0
MINUS	5 628,0	5 984,0	2 697,0	(1 288,0)	13 021,0	1 293,5	14 314,5
MINUSTAH	1 226,0	5 488,0	859,0	(2 022,0)	5 551,0	365,4	5 916,4
MINUT	5 601,0	–	574,0	(326,0)	5 849,0	275,2	6 124,2
MONUSCO	1 039,0	12 528,0	5 000,0	(8 806,0)	9 761,0	3 180,0	12 941,0
ONUCI	–	4 882,0	478,0	(315,0)	5 045,0	350,4	5 395,4
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	–
Appui à l'AMISOM	1 845,0	–	–	(56,0)	1 789,0	–	1 789,0

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Lieux d'affectation familles autorisées</i>	<i>Indemnité de sujétion supplémentaire versée dans les lieux d'affectation familles non autorisées</i>	<i>Frais de voyage liés aux congés de détente (personnel)</i>	<i>Indemnité transitoire (élimination)</i>	Montant net total	<i>Frais de voyage liés aux congés de détente (Volontaires des Nations Unies)</i>	Montant net total pour le personnel et les Volontaires des Nations Unies
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	337,0	–	–	–	337,0		337,0
Base de soutien logistique de Brindisi	–	–	–	–	–	–	–
Total	18 635,0	54 346,0	18 903,5	(17 938,0)	73 946,5	8 704,6	82 651,1

Méthode de prévision des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international

29. Avant 2009, les barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan international des opérations de maintien de la paix et les dépenses communes de personnel étaient calculés pour chaque mission en fonction des dépenses effectives de l'exercice le plus récemment clos. Mais, du fait de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'emploi les 1^{er} juillet 2009 et 2011, il a fallu modifier cette méthode pour les exercices 2010/11 et 2011/12, les dépenses effectives de l'exercice précédent n'étant pas comparables. On a donc eu recours pour établir les projets de budget pour l'exercice 2011/12 à la nouvelle méthode d'établissement des barèmes des traitements et des dépenses de personnel indiquée ci-après.

30. Le barème des traitements de base nets et les contributions du personnel ont été établis en fonction des barèmes des traitements en vigueur en janvier 2011. Pour la FINUL, la FNUOD et l'UNFICYP, on a retenu l'échelon 6, du barème applicable, vu que ces missions sont les plus anciennes et que les membres de leur personnel se trouvent donc, en moyenne, à un échelon plus élevé. Pour toutes les autres missions, on a retenu l'échelon 4. Enfin, le coefficient d'ajustement en vigueur en janvier 2011 a été appliqué au barème des traitements de base nets de chaque mission.

31. La méthode appliquée pour calculer les dépenses communes de personnel (exprimées en pourcentage des salaires nets) repose sur la moyenne des dépenses de l'exercice 2009/10 et des dépenses des six premiers mois de l'exercice 2010/11, et tient compte, le cas échéant, des incidences de l'harmonisation des conditions d'emploi. Dans le cas de la FNUOD, de la FINUL, de la MINUK et de la Base de soutien logistique, on s'est servi des dépenses de l'exercice 2009/10, les variations entre cet exercice et les six premiers mois de l'exercice 2010/11 étant négligeables ou dues à des événements non renouvelables. À la FNUOD, l'UNFICYP, la FINUL et la Base de soutien logistique, les prestations ne sont pas modifiées par la résolution 65/248, ces missions étant actuellement des lieux d'affectation où les familles sont autorisées.

Amélioration de la gestion et gains d'efficacité et économies d'échelle

32. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité prévus, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix. Toutes les missions ont été priées de présenter,

lors de l'élaboration des budgets, les mesures qu'elles avaient prises pour obtenir des gains d'efficacité, et de rendre compte de toute amélioration obtenue en matière de gestion. Ces informations seront présentées dans chaque budget, et elles sont données au tableau 7 du présent rapport. En outre, les missions ont été priées de prendre des mesures pour réaliser l'objectif proposé d'une réduction des dépenses de 1 %. Elles ont déclaré avoir obtenu des gains d'efficacité dans des domaines tels que le rendement énergétique (MINUK, ONUCI, MINUT, UNFICYP), les nouvelles techniques de dématérialisation des serveurs (MINUS), la gestion du carburant (MINUT, FINUL, FNUOD) et l'externalisation de certaines fonctions d'entretien (MINUK).

33. En outre, la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions vise à améliorer la gestion et à obtenir des gains d'efficacité, en particulier grâce aux économies d'échelle provenant de la mise en commun de biens de diverses missions d'une région au sein du Centre régional de services et de la redéfinition du rôle de la Base de soutien logistique, dorénavant chargée d'apporter un appui aux missions du monde entier grâce au regroupement de fonctions administratives qui n'ont pas besoin d'être assurées sur place. Le premier rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643) rend compte des progrès réalisés en la matière.

B. Questions relatives à la gestion des ressources humaines

1. Gestion des aptitudes

34. Comme il est expliqué dans un additif du rapport du Secrétaire général donnant une vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines (A/65/305/Add.1), l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la rationalisation du régime des engagements a permis de fusionner les services du Siège et des missions extérieures en un secrétariat intégré à l'échelle mondiale. Les dispositions du Règlement du personnel promulguées à titre provisoire avec effet au 2 septembre 2010, ainsi que le nouveau système et la nouvelle politique de sélection du personnel et les normes communes régissant la nomination et la promotion des fonctionnaires à l'échelle du Secrétariat et des missions, témoignent de cette intégration.

35. Le Secrétariat poursuit la mise en œuvre du dispositif de gestion des aptitudes dans les missions, notamment en remplaçant le système Galaxy par Inspira, dont l'entrée en service dans les missions est prévue dans le courant de l'année 2011. Entre-temps, on continue de progresser dans la constitution de fichiers de candidats approuvés par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions et pouvant être immédiatement sélectionnés par les missions. Il demeure difficile, en revanche, de remédier au problème des taux de vacance de postes des missions : le taux global de vacance des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international s'élève, au 31 octobre 2010, à 23,1 % pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Cette situation est rendue encore plus complexe par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels figurent les plafonds imposés pour raisons de sécurité, les conditions de vie et d'emploi difficiles et l'évolution des besoins en matière de connaissances et de compétences spécialisées. Les projets actuellement menés pour remédier à ces problèmes de recrutement, ainsi que les

mesures prises spécialement pour donner suite aux observations et recommandations du Comité consultatif relatives au personnel civil, sont présentés ci-après.

2. Équipes spéciales d'intervention

36. L'idée d'« équipe spéciale d'intervention » s'est avérée un outil utile pour fournir un appui spécialisé et ciblé en matière de recrutement lors de la mise en place et pendant le développement d'une mission. Le modèle de ces équipes a été modifié compte tenu de l'expérience acquise, de la délégation de pouvoir aux missions en matière de recrutement et des procédures de recrutement révisées, reposant sur l'utilisation d'un fichier de candidats présélectionnés. À titre d'exemple, l'équipe spéciale d'intervention de la MINUAD s'est vu déléguer les pleins pouvoirs en matière de recrutement pour tous les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international jusqu'au niveau D-1 compris, ainsi que les postes d'agent des services généraux et d'administrateur recrutés sur le plan national. Elle a été intégrée par la suite à la Section des ressources humaines de la MINUAD en tant que Cellule du recrutement, en conservant tous les pouvoirs qui lui avaient été confiés. Selon le modèle révisé, lorsqu'une mission en phase de lancement atteint un taux d'occupation des postes acceptable (de l'ordre de 80 %), l'équipe spéciale d'intervention chargée du recrutement est intégrée à la Section des ressources humaines de la mission tout en gardant les pouvoirs qui lui avaient été confiés en matière de recrutement. Dans le cadre du remaniement des fonctions de gestion des ressources humaines, des unités de recrutement renforcées feront partie intégrante de la Section des ressources humaines dès la mise en place d'une mission.

37. Un exemple récent est offert par l'équipe spéciale d'intervention de la MINUSTAH, créée en août 2010 pour aider à réduire rapidement le taux de vacance de postes élevé qui était une conséquence directe du tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti. L'équipe spéciale d'intervention a également été chargée de pourvoir des postes supplémentaires, afin de faire face à la multiplication des besoins entraînée par l'élargissement des fonctions à assurer. À la suite du tremblement de terre, le recrutement devant s'effectuer sur les plans international et national a été gravement ralenti. L'équipe spéciale d'intervention a été investie des pleins pouvoirs en matière de recrutement pour tous les postes à pourvoir sur le plan international jusqu'au rang D-1 compris, ainsi que pour les postes d'agent des services généraux et d'administrateur recrutés sur le plan national. En octobre 2010, elle avait sélectionné 134 candidats; au 30 novembre 2010, elle en avait sélectionné 122 de plus. Elle poursuivra son travail en 2011.

3. Recrutement et rétention du personnel

38. À la suite de l'application d'une procédure de recrutement révisée fondée sur l'exploitation d'un fichier et de la création de l'organe central de contrôle pour le personnel des missions, un fichier contenant au 8 novembre 2010 les noms de 3 196 candidats examinés et retenus a été constitué. De nouveaux avis de vacance de poste génériques sont diffusés sur Galaxy pour divers groupes d'emploi et le calendrier correspondant a été distribué aux missions et faisait partie d'un message consacré à la question diffusé sur iSeek.

39. En outre, la deuxième phase du projet des groupes d'experts a été lancée en novembre 2010 et se poursuit. Des sessions de ces groupes ont lieu à Entebbe et à Brindisi et seront achevées pour tous les groupes professionnels d'ici à la fin du

mois de mars 2011. À l'issue de cette phase, les noms de 2 500 candidats devraient avoir été ajoutés au fichier de l'organe central de contrôle. Bon nombre des candidats inscrits dans le fichier étant actuellement en poste dans des missions, l'objectif est de disposer dans le fichier d'un nombre égal de candidats internes et de candidats externes, afin de pouvoir remédier véritablement, dans l'ensemble des missions, au problème des taux de vacance de postes.

40. La rétention du personnel des missions s'améliore quelque peu, le taux de rotation du personnel étant tombé de 19,9 % en 2009 à 17 % pour la période de novembre 2009 à octobre 2010. En outre, on a remédié à la tendance des missions à débaucher du personnel d'autres missions, qui avait été notée par le Comité consultatif, en faisant figurer dans le nouveau système de sélection du personnel une disposition établissant qu'un membre du personnel doit normalement rester en fonctions pendant au moins un an avant d'être nommé à un autre poste.

4. Plan d'action Ressources humaines

41. En 2011, les plans d'action Ressources humaines des missions seront remplacés par la fiche de suivi des résultats de la gestion des ressources humaines, comme le Secrétaire général l'a expliqué dans son rapport donnant une vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines (A/65/305). Bien que le système ait été adopté par plus de 80 % des missions, la mise en œuvre des plans d'action Ressources humaines n'a pas donné tous les résultats escomptés dans les missions, principalement du fait de la lourdeur des tâches à effectuer manuellement et de la complexité des indicateurs définis au départ. En raison de ces contraintes, seule une minorité de missions a été en mesure de fournir toutes les données requises au titre de son plan d'action. Cette méthode a cependant permis de fixer des cibles clairement définies en matière de gestion des ressources humaines et produit une idée commune de ce que pourrait être un système de suivi de la gestion des ressources humaines efficace à l'échelle mondiale. Le fait que le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires (dirigé par la Vice-Secrétaire générale) évalue maintenant les indicateurs stratégiques des missions, tels que définis dans le plan d'action, témoigne de l'intégration de la gestion des missions au sein du Secrétariat.

42. D'importants enseignements tirés du plan d'action Ressources humaines ont été mis à profit dans l'élaboration du tableau de bord des résultats de gestion des ressources humaines, qui sera mis en application dans toutes les missions en 2011. Cet outil portera sur les principaux domaines prioritaires, six indicateurs correspondant aux priorités et attributions de l'Organisation (délais de recrutement, taux de vacance de postes, représentation des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, représentation des femmes à tous les niveaux, représentation des femmes aux postes de direction et formation en matière de sécurité).

5. Représentation des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et des femmes parmi le personnel des opérations de maintien de la paix

43. Le Secrétariat a pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer la représentation des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et celle des femmes, au Siège et dans les missions. Le nouveau système de sélection du personnel impose aux responsables d'accorder, lors de la sélection finale d'un candidat à un poste d'une opération de maintien de la paix ou à un poste du Siège

financé au moyen du compte d'appui, toute l'attention voulue aux candidats originaires de pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police. D'autre part, diverses activités de prospection sont menées en vue d'inciter des femmes et des ressortissants de pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police à faire acte de candidature. À titre d'exemple, des fonctionnaires du Secrétariat se sont rendus en Égypte en novembre 2009 pour participer à l'un des plus grands salons de recrutement de la région et ont ainsi suscité l'intérêt d'un certain nombre de candidats arabophones, y compris des femmes, intéressés par tous les aspects du maintien de la paix, notamment la logistique, l'informatique et les achats. Les candidats les plus qualifiés ont été invités à faire acte de candidature.

44. À ce salon, environ 200 arabophones se sont montrés intéressés par le stand des opérations de maintien de la paix. Dix-sept d'entre eux satisfaisaient aux conditions de base à remplir et ont donc été invités à se porter candidats. En outre, afin de diversifier les activités de ce type et de s'adresser à un plus vaste ensemble de candidats, notamment d'arabophones, le Groupe de la prospection a constitué un réseau de plus de 500 organisations gouvernementales et non gouvernementales, associations professionnelles et associations d'anciens élèves, au sein duquel sont régulièrement diffusés des avis de vacance de poste génériques.

45. La Division du personnel des missions a également assisté au salon de recrutement de la conférence annuelle de l'association Women in Aviation International, qui réunit des spécialistes de l'aviation du monde entier et au cours duquel elle a rencontré 23 candidates qualifiées, originaires d'Amérique du Sud, d'Afrique de l'Ouest et du Canada. Elle a également participé au salon de recrutement de la conférence International Supply Management, à laquelle assistent des femmes et des hommes de toutes les régions du monde travaillant dans de nombreux secteurs d'appui, y compris l'approvisionnement, la logistique, les achats et le contrôle des mouvements. Ce salon de recrutement, organisé chaque année aux États-Unis, attire des candidats potentiels du monde entier. En 2010, il a eu lieu à San Diego (Californie). La Conférence de l'association Women in Aviation International se tient également tous les ans aux États-Unis.

46. Des réseaux d'organisations non gouvernementales spécialisées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, ainsi que de pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police, sont également informés de la publication d'avis de vacance de poste. Par exemple, un réseau de 88 ONG spécialistes des questions relatives aux droits de l'homme et à la protection de l'enfance a été créé en réunissant des groupes professionnels correspondant à ces deux secteurs d'activité et comprend 13 pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police. Cette approche est actuellement mise à l'essai dans le secteur des affaires civiles, plus de 80 ONG et écoles de cadres étant recensées dans 16 pays d'Afrique et d'Asie fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police.

C. Précisions sur le principe des partenariats

47. Dans sa résolution 61/276 sur les questions transversales ayant trait aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a souligné combien il importait de collaborer étroitement avec les partenaires « faisant partie ou non du système des Nations Unies, y compris dans le cas de partenariats avec des organisations régionales ».

Pour répondre aux exigences multidimensionnelles du maintien de la paix, les partenariats de l'ONU évoluent et sont déterminés selon la région, le pays ou l'activité thématique d'une opération donnée (par exemple, état de droit ou affaires civiles). Parmi les partenaires figurent des organisations des secteurs de l'action humanitaire et du développement faisant partie ou non du système des Nations Unies et des organisations régionales; lorsque cela est opportun, des partenariats secteur public-secteur privé sont créés.

48. En ce qui concerne les partenaires régionaux, l'Union africaine a déployé des opérations de maintien de la paix au Burundi, en Somalie et au Soudan et mène au Darfour avec l'ONU la mission hybride dite MINUAD. À la demande de l'Union africaine, l'ONU ainsi que d'autres partenaires tels que l'Union européenne apportent un appui important aux activités de renforcement des capacités à long terme et s'attaquent aux problèmes immédiats auxquels se heurtent les opérations de l'Union africaine. Depuis 2002, l'Union européenne a déployé, principalement dans les Balkans et en Afrique, diverses missions militaires, de police ou visant à faire régner l'état de droit, qui collaborent étroitement avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit notamment d'opérations militaires (l'opération Artémis en République démocratique du Congo et la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) au Tchad), de missions de police civile ou de mise en place de l'état de droit (la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo), de missions de renforcement des capacités et de réforme du secteur de la sécurité (la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité, la Mission de police de l'Union européenne en République démocratique du Congo et la Mission militaire de l'Union européenne en Ouganda visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes), ainsi que de missions de réforme et de gestion ou de surveillance de frontières (Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière à Rafah et Mission de surveillance menée par l'Union européenne en Géorgie en 2008). Bon nombre de ces missions ont été déployées à l'appui de missions de maintien de la paix des Nations Unies ou en parallèle, comme cela a été le cas dans le cadre des arrangements relais ou transitoires conclus au Tchad.

49. En ce qui concerne les partenaires des secteurs de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes humanitaires ont constitué des équipes de protection communes avec la MONUC (aujourd'hui la MONUSCO) dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine et Viva Rio, une ONG brésilienne, se sont associés à la MINUSTAH pour apporter leur appui au renforcement du secteur des travaux publics, avant et après le tremblement de terre qui a eu lieu en Haïti en 2010. Au Siège, le Département des opérations de maintien de la paix a formé des partenariats avec des organismes spécialisés comme INTERPOL, pour les questions policières, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, pour les questions concernant les droits de l'homme et l'état de droit.

D. Besoins opérationnels

50. Grâce à l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, la fourniture de services d'appui opérationnel aux missions sur le terrain est en train d'évoluer vers une conception globale de la gestion des besoins opérationnels qui tire parti des possibilités de services communs et de certaines ressources partagées. Des informations détaillées concernant notamment le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre régional de services sont présentées dans le rapport sur l'état d'avancement de la stratégie (voir A/65/643). Des propositions détaillées en vue de transférer les responsabilités opérationnelles en matière de logistique, de technologies de l'information et des communications et d'appui aux ressources humaines au Centre mondial de services sont soumises à l'attention de l'Assemblée générale dans les propositions budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2011/12 en ce qui concerne la Base de soutien logistique des Nations Unies (A/65/xxx).

51. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a été créé au sein du Centre régional de services à Entebbe afin d'apporter un appui aux plus importantes missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Est et de s'acquitter des opérations de transport d'une manière plus efficace et intégrée. Il sert de centre de contrôle pour optimiser les mouvements régionaux de passagers et de fret en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, desservant la MINUS, la MINUAD, la MONUC, la MINURCAT, le BINUB, le Bureau d'appui des Nations Unies pour l'AMISOM et l'UNPOS, ainsi que l'avait approuvé le Comité directeur du Centre régional de services de la stratégie globale d'appui aux missions, en septembre 2010.

52. Le transfert des fonctions et des ressources correspondantes bénéficieront aux missions grâce à une meilleure coordination de la gestion des opérations et de la fourniture de biens et de services logistiques dans le cadre des missions. Le Département de l'appui aux missions veillera à ce que ce transfert s'opère en tirant parti de la mise en place réussie du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

53. Dans le cadre de la phase pilote du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, l'Équipe de projet a commencé à organiser des vols régionaux réguliers entre les missions bénéficiant d'un appui à partir du 15 janvier 2010. Le Siège de l'ONU a délégué le contrôle de deux avions à passagers moyen-courriers au Centre de contrôle pour assurer ces vols régionaux réguliers. Ces avions sont également utilisés pour la relève ou le rapatriement des troupes en Afrique dans le cadre du plan mondial de relève et de rapatriement. Ces avions ont aussi fourni un soutien aérien spécial en plus des vols réguliers et, au 30 septembre 2010, ils avaient transporté 35 048 passagers, dont des militaires, des agents de police, des observateurs militaires, des civils et d'autres personnes appartenant à des organismes du système des Nations Unies entre les missions de la région.

54. Le Centre de contrôle intégré transformera la prestation de services et permettra de mieux répondre aux besoins de transports dans la région en regroupant les moyens de transport, en les coordonnant et en les utilisant de diverses manières en fonction des besoins. Par ailleurs, le Centre de contrôle permettra au Centre régional de services de fonctionner avec une plus grande souplesse pour faire face aux besoins accrus de transports en transit de personnel des Nations Unies en

provenance ou à destination d'Entebbe en raison de la création du Centre régional de services et des initiatives connexes de la stratégie globale d'appui aux missions. Cette connectivité renforcée entre tous les membres du personnel des missions desservies – militaires, policiers et civils – sur des vols réguliers leur permet de profiter des correspondances à des fins de formation, de congés, de visites médicales, de repos ou de récupération.

55. Le Centre de contrôle intégré constituera, lorsqu'il sera pleinement opérationnel, une plate-forme stratégique idéale pour améliorer la coopération avec d'autres institutions et organisations des Nations Unies afin d'optimiser l'utilisation des avoirs et des ressources pour répondre à des besoins ponctuels de transport de façon intégrée tout en réalisant des économies substantielles.

56. En réponse aux demandes de l'Assemblée générale et aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'accent dans la présente section sera placé sur les transports terrestres, la gestion des carburants, les rations et les initiatives régionales en matière de technologies de l'information et des communications. Un rapport détaillé sur les opérations aériennes sera publié séparément.

1. Transports terrestres

57. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale soulignait qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies gère mieux les transports terrestres afin de fonctionner avec le maximum d'efficacité opérationnelle possible et priait le Secrétaire général d'accélérer l'action qu'il menait à cette fin. Le Secrétariat a donc analysé les pièces détachées et autres éléments non durables des moyens de transports terrestres dans toutes les missions.

58. Dans son rapport d'ensemble sur les questions transversales pour l'exercice 2010/11 (A/64/660), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a exprimé l'espoir que le prochain rapport d'ensemble rendrait mieux compte d'un certain nombre d'initiatives destinées à réduire les ressources nécessaires pour financer les stocks de pièces de rechange des véhicules. Le Secrétariat a entrepris une analyse des pièces de rechange des véhicules et autres éléments non durables des moyens de transport terrestres dans toutes les missions. En conséquence, un nouveau système de classification pour les biens non durables a été établi et il est actuellement incorporé à Galileo. En vertu de ce système de classification, six nouvelles sous-catégories dans l'inventaire des biens non durables des moyens de transports sont définies comme consommables : accessoires, batteries, carburants et lubrifiants, pièces détachées, pneus et outils. Les instructions correspondantes et la nouvelle classification permettront aux responsables du parc routier dans les missions et au Siège de l'ONU de produire et d'interpréter des rapports fondés sur les mêmes interprétations et d'améliorer la rentabilité en s'attachant aux stocks excédentaires, et d'assurer la meilleure maintenance au plus grand nombre possible de véhicules faisant partie du parc routier. Ces mesures ont un caractère transitoire et préparatoire en prévision de la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning System – Umoja), qui aura la capacité d'automatiser les prévisions, de fixer les niveaux auxquels des pièces détachées doivent être commandées à nouveau en fonction de leur utilisation effective et de permettre aux responsables opérationnels du système de mieux

planifier et contrôler le stock de pièces détachées afin d'arriver à réduire encore les niveaux des stocks.

59. Dans la perspective de la création du Centre régional de services à Entebbe et du fonctionnement du Centre de contrôle intégré, le Secrétariat met actuellement au point des mesures en vue de conférer plus de mobilité aux moyens de transport terrestres entre les destinations reliées par route et d'optimiser le matériel d'appui aérien dans la région de façon centralisée afin de garantir un temps de rotation aussi court que possible pour les aéronefs pour en optimiser l'utilisation.

2. Gestion des carburants

60. Les besoins des missions en matière de marchés de carburants continuent d'être évalués afin d'établir, le cas échéant, des contrats clefs en main sur la base des besoins opérationnels et de l'efficacité. Si une analyse approfondie du rapport coût-avantage demeure un facteur essentiel dans l'évaluation des besoins des missions en matière de marchés, la sécurité et la responsabilité demeurent également des éléments déterminants dans la prise de décisions. Le Secrétariat a entrepris de calculer ce que nécessiterait une évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des accords clefs en main qui serait soumise à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Avec l'aide du Bureau des technologies de l'information et des communications, un système de gestion des carburants est actuellement mis au point et devrait pouvoir être appliqué dans toutes les missions dès juin 2012. Ce système améliorera la gestion des carburants au sein des missions en réduisant le volume des opérations manuelles dans la planification, la gestion et l'information, ce qui économisera un temps considérable dans les achats de carburants, le calcul des tendances de la consommation et le dépistage des irrégularités. Ce système fournira également des informations en temps réel pour l'analyse et le suivi efficace de la consommation de carburants, améliorera la sécurité du fonctionnement du matériel des missions en permettant de contrôler la qualité du carburant, en interdisant les livraisons de carburant non autorisées, en suivant et validant les livraisons de carburant et en encourageant des économies d'argent et d'énergie.

3. Rations

61. Au paragraphe 29 de son rapport sur les opérations transversales concernant les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2010/11 (A/64/660), le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général donne des informations dans son prochain rapport d'ensemble sur les besoins en matière de rations de toutes les missions, par rapport à la période précédente, sur les facteurs responsables des éventuels changements et sur l'expérience acquise en matière de contrats de rations clefs en main. Il a suggéré qu'une analyse des gains d'efficacité et d'efficacité, ainsi que de l'impact sur le personnel des missions et sur les économies locales, serait également souhaitable. Le Comité consultatif a souligné que les indicateurs clefs utilisés pour évaluer l'efficacité des fournisseurs de rations devaient inclure la qualité de la nourriture fournie et sa disponibilité en temps opportun.

62. La notion d'exploitation et de gestion des stocks de rations destinées aux contingents affectés aux missions a évolué, passant d'une situation dans laquelle les missions se chargeaient d'entreposer et de distribuer la nourriture à une autre dans laquelle une plus grande responsabilité était confiée aux contingents, puis à une autre encore dans laquelle les opérations clefs en main étaient plus largement

utilisées, les risques étant ainsi transférés aux fournisseurs et l'efficacité des services se trouvant améliorée. À partir de 1997/98, ce modèle de services de livraison de rations a progressivement gagné du terrain et s'est étendu aux entrepôts, à l'emmagasiner, au conditionnement des marchandises pour le détail et à certaines livraisons à des postes avancés. En 2003/04, la responsabilité de la distribution des rations aux postes avancés des contingents a été ajoutée aux services des sous-traitants.

63. Ce modèle de livraison pour la fourniture de rations a encore été amélioré en 2006 pour y inclure un système d'amendes appliquées en fonction de certains indicateurs clés : qualité, quantité et rapidité de livraison (système adopté en 2004). En 2008, les contrats pour la MINUAD et la MINURCAT ont à nouveau été sensiblement améliorés avec l'adjonction d'un autre indicateur concernant les délais de livraison des aliments, des normes alimentaires plus précises, des dispositifs contractuels renforcés pour l'assurance de qualité et la gestion des résultats. Ce passage à des opérations clés en main a conduit à l'adoption d'un modèle efficace et capable d'instaurer un équilibre optimal entre la qualité, la sécurité et les coûts – et qui répond ainsi à l'objectif de garantir la santé et le moral des troupes affectées aux missions.

Tableau 6

Besoins mondiaux de rations : troupes recevant un soutien, dépenses et coûts par personne/par jour

Effectifs	2008/09		2009/10		2010/11			
	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Coût par personne	Effectifs	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Coût par personne	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Coût par personne	
80 264	290,1	9,90	91 059	317,2	9,54	102 700	347,4	9,27

64. Ainsi qu'il ressort du tableau 6, l'étendue des services et des ressources nécessaires a régulièrement augmenté d'année en année, les effectifs passant de 80 264 en 2008/09, pour des dépenses s'élevant à 290,1 millions de dollars, à 102 700 en 2010/11, les dépenses correspondantes atteignant 347,4 millions de dollars. Le coût moyen des rations (par personne) à toutefois été ramené de 9,90 dollars à 9,27 dollars au cours des trois dernières années. Cette réduction de 6,4 % s'explique par des améliorations de l'efficacité de la gestion des rations dans le cadre des missions. Les fournisseurs de rations aux missions de maintien de la paix en vertu de contrats clés en main sont encouragés à sous-traiter des produits et des services à des entreprises locales afin d'honorer leurs contrats sans compromettre la sécurité alimentaire, la qualité et d'autres normes établies. Sur la base des renseignements qu'ils ont communiqués en octobre 2010, les sous-traitants emploient chaque année plus de 980 agents locaux, achètent des services locaux estimés à 46 millions de dollars et des denrées alimentaires estimées à 84 millions de dollars, ce qui représente environ 40 % du coût total des rations.

65. Les ressources en personnel ont été adaptées à l'évolution de la notion de contrats clés en main. À travers le monde, 175 membres du personnel participent actuellement à la distribution de rations, soit 15 administrateurs, 50 agents du Service mobile, 26 Volontaires des Nations Unies, 26 officiers d'état-major

participant à des missions de maintien de la paix et 4 administrateurs au Siège. Les membres du personnel des missions des Nations Unies s'occupent de la gestion des contrats, de l'assurance de qualité et veillent au respect par les sous-traitants de la sécurité, de la qualité et des conditions de livraison, les contrats clefs en main portant sur toutes les fonctions associées à l'achat, à l'entreposage, à la manutention et à la livraison des rations. Le personnel au Siège s'occupe du cadre stratégique d'ensemble de la distribution des rations aux missions sur le terrain et, de façon continue, de l'examen et de la mise au point de politiques et de systèmes communs en vue de garantir la sécurité, la qualité et l'efficacité dans les missions sur le terrain.

66. La gestion des rations dans les missions sur le terrain continue de se heurter aux complexités et aux risques qui vont de pair avec la préparation et la distribution des aliments et avec le caractère fluctuant des opérations de maintien de la paix. La recherche et l'application de mesures d'amélioration de l'efficacité demeurent le fil directeur dans la gestion des rations. Voici les principales mesures d'amélioration actuellement appliquées à cet effet :

a) *Formation générale à la gestion des vivres.* L'expérience montre que l'amélioration du contrôle des prix et de l'efficacité inculquée par une formation générale à la gestion des vivres donnée au personnel des contingents (planification des menus sur la base de recettes, par exemple) permet de réaliser jusqu'à 3 à 5 % d'économies. Un programme de formation pilote commencé en 2010, fruit d'une collaboration entre le Siège et le personnel des missions, a permis de dispenser une formation de ce type à 150 responsables des subsistances et à 45 responsables des rations de la MONUSCO et de la FINUL en 2010, et devrait être élargi à la MINUAD et à la MINUSTAH en 2011;

b) *Système de gestion des rations.* L'application du système de gestion des rations permettra de réduire le personnel d'appui pour la gestion des rations. Le processus d'appel d'offres est en cours;

c) *Normes et sécurité alimentaires.* Les inspecteurs alimentaires de l'ONU se chargent actuellement du problème complexe de garantir la sécurité et la qualité des aliments fournis aux contingents. Une étude entreprise par un consultant indépendant devrait recommander des mécanismes appropriés à prévoir dans les nouvelles invitations à soumissionner en 2011/12, qui devraient offrir de nouvelles possibilités de révision des ressources en personnel;

d) *Services de restauration des contingents sur le terrain.* La capacité des services de restauration des contingents sur le terrain offre la plus large marge d'amélioration de l'efficacité. Les opérations des contingents sont traditionnellement exclues de la gestion des rations de l'ONU, mais l'expérience de la formation générale à la gestion des vivres à la MONUSCO et à la FINUL a permis d'établir que de telles initiatives peuvent susciter la bonne volonté des pays fournisseurs de contingents et conduire à un fonctionnement plus régulier et efficace de l'approvisionnement en rations.

4. Technologies de l'information et des communications

67. Au paragraphe 66 de son rapport (A/64/660), le Comité consultatif a demandé un rapport sur l'état d'avancement de la coordination régionale des services de l'information et des communications dans toutes les missions au Moyen-Orient

(FNUOD, FINUL, ONUST et UNFICYP). L'initiative qui a placé les services de l'information et des communications (TIC) de la FINUL, de la FNUOD, de l'UNFICYP et de l'ONUST sous une gestion régionale centralisée a commencé en juillet 2010. L'objectif stratégique de cette initiative est d'éliminer les chevauchements d'activités, de faire disparaître les disparités dans la prestation de services et de réaliser des économies d'échelle. Des économies annuelles récurrentes supérieures à 3,5 millions de dollars ont été obtenues, notamment avec la suppression de 17 postes à la FINUL.

68. Un comité de pilotage composé des quatre directeurs/chefs de l'appui aux missions au Moyen-Orient a été constitué pour surveiller la mise en œuvre d'un plan de travail stratégique régional TIC et faciliter la gestion du fonctionnement. Ce plan de travail pour la première année a comporté des objectifs tels que l'interconnexion des réseaux de données des quatre missions, l'adoption de techniques vidéo et téléphoniques sécurisées, l'harmonisation des normes TIC et des plates-formes matérielles à travers toutes les missions et la mise en place d'un centre régional de contrôle doté de moyens de gestion du changement, de suivi des manifestations et de rétablissement des services. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies et les bons offices du Secrétaire général à Chypre sont intégrés dans le réseau régional du Moyen-Orient et reçoivent un appui qui peut aller d'une sauvegarde intégrale pour les services de TIC à une aide à la reconstruction en cas de catastrophe ou à des services de reprise sur défaillance. Une assistance technique dans le domaine des TIC est également fournie selon que de besoin au Tribunal spécial pour le Liban.

69. Certaines initiatives envisagées pour le prochain exercice budgétaire prévoient l'élimination des photocopieuses, l'accès à distance entre ordinateurs portables, ce qui facilitera l'appui au service d'assistance centralisé des missions régionales au Moyen-Orient, l'aboutissement de l'actualisation des centres de données et de la rationalisation des services de TIC au Moyen-Orient. Il est probable que cela entraînera de nouvelles réductions des budgets TIC dans la région au cours de l'exercice 2013/14. Cette initiative régionale dans le domaine des TIC permettra à ces technologies de devenir un facteur déterminant et de faciliter l'utilisation des nouvelles technologies pour en tirer des avantages stratégiques et pour permettre à l'innovation d'ajouter de la valeur aux opérations complexes et dynamiques menées dans la région.

E. Conduite et discipline

70. Dans sa résolution 64/269 sur les questions transversales, l'Assemblée générale se réfère spécifiquement dans la section IV aux questions de conduite et de discipline et entérine, au paragraphe 5 de la section générale, les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport (A/64/660), en particulier aux paragraphes 73 à 75 qui traitent notamment du rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (A/64/669).

71. Les rapports ultérieurs du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels contiendront une analyse

améliorée des données et des tendances observées dans les opérations de maintien de la paix et dans les missions politiques au regard des allégations de manquements commis par des membres du personnel de l'ONU. Plus précisément, une analyse comparative plus détaillée dans le temps sera fournie en tenant compte de facteurs tels que le nombre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, le nombre de membres du personnel de l'ONU par catégorie de personnel, les missions étudiées par les équipes Déontologie et discipline et les coordonnateurs, et enfin les activités de formation et de sensibilisation qui ont été menées. En outre, le rapport soumis à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale fera également le point de la mise en œuvre des récentes réformes concernant le bien-être et les loisirs et analysera, dans la mesure du possible, les effets de ces mesures sur la conduite du personnel de maintien de la paix, dans le cadre de la stratégie de prévention destinée à lutter contre les manquements, et plus particulièrement contre l'exploitation et les abus sexuels.

72. Pour donner suite à la requête formulée par l'Assemblée générale à la section IV, paragraphe 3, de sa résolution 64/269, en vue de « faire en sorte que les mesures voulues soient prises pour défendre ou rétablir l'image et la crédibilité de la mission du pays fournissant des contingents ou du personnel de maintien de la paix des Nations Unies concernés », le Secrétariat assure régulièrement la mise à jour de son site Web Déontologie et discipline (<http://cdu.unlb.org>). À cet égard, le Groupe Déontologie et discipline, agissant en partenariat avec la Division des technologies de l'information et des communications, a mis au point un outil amélioré de partage de l'information pour le site Web qui a été lancé le 18 octobre 2010. Cette console interactive offre aux usagers la possibilité de rechercher de diverses manières des statistiques sur les allégations de manquement, y compris sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, et leur permet ainsi de se faire une idée générale de la conduite des membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les rapports fournissent des précisions sur le nombre des allégations reçues concernant tous les types de manquement, le déroulement des enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que le suivi avec les États Membres des allégations de manquement signalées. Toutes les statistiques sont indiquées, sans référence explicite à des individus, des nationalités ou des informations spécifiques aux différentes affaires, afin de respecter la confidentialité des individus en cause. Une fiche d'information donnant des exemples représentatifs de mesures disciplinaires prises par des États Membres en cas de manquement dans des opérations de maintien de la paix a été ajoutée au site Web.

73. Ainsi qu'il est signalé dans le document A/64/643, les équipes Déontologie et discipline sur le terrain poursuivent une formation énergique en matière de normes de conduite et d'exploitation et d'abus sexuels à l'intention de toutes les catégories de personnel en utilisant les matériels de formation actualisés mis au point en 2009-2010. S'agissant des enquêtes et de l'application de mesures disciplinaires, le Secrétariat examine régulièrement, avec les États Membres et les missions de maintien de la paix, les moyens de rationaliser la procédure d'enquête et le temps nécessaire pour répondre à de graves allégations de manquement. Le nouveau programme d'administration de la justice devrait raccourcir la durée de la procédure disciplinaire proprement dite lorsqu'une enquête établissant le bien-fondé d'une allégation a été menée à bien. S'agissant du personnel des contingents militaires, le projet révisé de mémorandum d'accord [voir A/61/19 (Part III)] est désormais pleinement appliqué. Les pays fournisseurs de contingents sont maintenant informés

aussi rapidement que possible des allégations graves de manquement formulées à l'encontre de membres de leurs contingents militaires et invités à faire savoir s'ils souhaitent procéder eux-mêmes à l'enquête ou désigner un enquêteur national.

74. Un bilan des activités menées en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels a été dressé par le personnel des Nations Unies, sous les auspices du Comité permanent interorganisations; ce bilan, qui a pris fin en juin 2010, a permis de conclure que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans la communauté humanitaire serait assurée de façon maximale si le Comité permanent interorganisations reprenait la direction de cette question. Le Département de l'appui aux missions a été invité à faire partie de l'équipe spéciale, au sein de laquelle il représentera les missions des Nations Unies sur le terrain. Dans ce contexte, le Département poursuivra ses efforts en collaboration avec l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations pour mettre en œuvre la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté (voir résolution 62/214 de l'Assemblée générale).

F. Personnel militaire et de police

1. Postes de commandant adjoint de la force

75. Le Comité consultatif a suggéré d'élaborer des critères pour la création du poste de commandant adjoint de la force. Ces critères devraient notamment comprendre les facteurs ci-après : importance de la force militaire, rôle du commandant de la force, en précisant s'il fait également fonction de Chef de mission, complexité des tâches confiées à la mission, conditions dans lesquelles elle se déroule, et besoin de continuité. Les propositions visant à créer un poste de commandant adjoint de la force seront examinées au cas par cas en tenant compte des besoins particuliers de la mission considérée.

76. Les missions ci-après disposent actuellement d'un commandant adjoint de la force : MONUSCO, ONUCI, MINUL, MINUS, FINUL, MINUAD et MINUSTAH. Les commandants adjoints appartiennent aux grandes missions qui ont à leur tête un Représentant spécial du Secrétaire général. Dans les missions plus modestes où le commandant de la force est également le Chef de mission, le poste d'adjoint est occupé par un civil.

2. Coûts de rotation

77. Le budget global pour la rotation des troupes en 2010/11 est d'environ 244 millions de dollars, dont approximativement 137,3 millions pour les six missions appuyées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (cinq après la liquidation de la MINURCAT à la fin de 2010). Sur la base de l'expérience passée, un montant d'environ 97 millions de dollars servira à affréter à court terme ou à long terme des avions de la flotte aérienne de l'ONU. Le solde, soit environ 40 millions de dollars, sera probablement utilisé en vertu de lettres d'attribution en partenariat avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police.

78. À partir d'une analyse des rotations prévues dans le plan mondial des relèves et des rapatriements, le Secrétariat utilisera les capacités aériennes du Centre de

contrôle intégré des transports et des mouvements pour assurer environ 80 % des rotations dans la région avec des aéronefs des Nations Unies, qui auraient précédemment été assurées par des avions affrétés à court terme, soit l'équivalent de 42,5 millions de dollars sur l'ensemble des 97 millions de dollars de rotations que doit exécuter l'ONU. Un certain nombre de rotations ont déjà été exécutées par le Centre de contrôle intégré au cours de la phase pilote visant à déterminer s'il serait possible d'utiliser des aéronefs à l'appui des missions sans perturber le service des missions – essentiellement en procédant à des rotations de nuit au moyen d'équipages supplémentaires. Les résultats obtenus ont été encourageants et doivent être institutionnalisés. Selon les estimations, ce modèle devrait permettre de réaliser des économies de 8 à 10 %, soit l'équivalent de 3,4 à 4,3 millions de dollars.

79. Il est proposé d'affréter pour une longue durée un gros porteur long courrier (capable de transporter de 200 à 300 passagers) pour assurer le transport des troupes vers l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et ailleurs afin de disposer d'une plus grande souplesse opérationnelle et d'avoir un meilleur rapport coût-efficacité. Les vols mensuels prévus à l'avance pour assurer les rotations de troupes permettront aux missions de minimiser les parcours de positionnement ou de dépositionnement effectués à vide qui sont inévitables dans les affrètements à court terme actuellement utilisés pour les rotations. Les tentatives faites à deux reprises (décembre 2009 et octobre 2010) pour obtenir et utiliser un gros porteur long courrier par des appels d'offres n'ont pas abouti; toutefois, une nouvelle procédure est en cours et on estime qu'un gros porteur long courrier devrait être opérationnel autour de mars 2011.

3. Incidences d'une mobilité accrue

80. Dans son rapport (A/64/660), le Comité consultatif a noté que le maintien de la paix se fait de plus en plus grâce à des contingents mobiles et a prié le Secrétaire général de préciser quelle incidence la mobilité accrue des contingents aura pour l'appui aux missions. Le nouveau concept axé sur la mobilité des contingents a créé des difficultés pour la planification et l'appui logistique des missions de maintien de la paix, en particulier pour l'ONUCI et la MONUSCO. Le plus grand nombre de lieux d'implantation, la construction de sites, l'allongement des heures de patrouille et des vols de reconnaissance supplémentaires ont entraîné une majoration des coûts, qui a toutefois été atténuée par la réduction des mouvements de personnel depuis les emplacements centralisés des missions. La notion de mobilité des contingents suppose le stockage de carburants et de rations et leur distribution vers des emplacements additionnels, ce qui s'est fait dans le cas des missions concernées au titre des arrangements contractuels clefs en main existants. La notion de mobilité accrue des contingents est néanmoins tributaire de l'existence de solides capacités d'autosuffisance de la part des pays contributeurs de contingents pour garantir que l'appui logistique est adéquat et peut être fourni où que ce soit.

81. La nécessité de fournir un appui rapide et prévisible au déploiement, et de disposer notamment de contingents plus mobiles, occupe également une place centrale dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, en particulier par le biais du volet de conception de modules et de mise au point d'ensembles de services. Ces ensembles de services sont conçus pour comprendre le matériel nécessaire et la capacité logistique (moyens techniques, achats et livraisons, services d'appui de réserve, contrats de services d'appui et/ou autres dispositifs d'appui) indispensables pour garantir le bon déroulement d'opérations viables et d'un bon rapport coût-efficacité.

G. Projets pluriannuels

Application de la stratégie de gestion de l'information

82. Le Groupe de la gestion de l'information du Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions et la Division des technologies de l'information et des communications collaborent à la mise au point du système de gestion stratégique, qui fournit sur un tableau de bord des données en temps réel sur les opérations de maintien de la paix et l'appui sur le terrain afin d'aider les hauts responsables à prendre leurs décisions. La première phase (niveau 1) de ce système a pris fin en août 2010 et portait notamment sur les éléments suivants : rapports opérationnels et données sur les incidents, pertes en vies humaines, résultats budgétaires des missions (crédits, dépenses, coûts historiques et établissement des budgets), et personnel militaire et de police déployé. La première phase (niveau 2) a été lancée en décembre 2010 et porte notamment sur les éléments suivants : données concernant le personnel (vacances de poste et postes par catégorie : postes recrutés au niveau international, national, sexe et poste) et données logistiques (Service des communications et des technologies de l'information, ingénierie, sécurité du travail et transports). La deuxième phase de ce système, prévue pour juin 2011, comportera notamment des données logistiques supplémentaires, des données sur les effectifs militaires et de police, des données sur les questions financières et sur l'état de droit, des géodonnées et des relations d'interface améliorées à la demande des usagers.

83. Cet accès à des informations complètes, précises et à jour permettra également à la direction du Secrétariat d'être mieux en mesure de répondre aux questions des États Membres concernant diverses questions et activités ayant trait aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions. Par ailleurs, la possibilité de publier à nouveau, sur papier ou sur support électronique, des données non sensibles provenant du système de gestion stratégique permettra également aux États Membres et au grand public d'avoir un accès instantané à des informations essentielles concernant les opérations de maintien de la paix et plus généralement l'appui aux missions.

Mise en œuvre du processus de planification intégrée

84. Le Bureau des opérations procède actuellement à la mise en œuvre d'un plan de travail de deux ans destiné à fournir des orientations, un appui opérationnel et des capacités de planification aux opérations dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix. Ce plan de travail aboutira notamment à la publication de normes et de besoins essentiels pour l'intégration des aspects multidimensionnels des opérations de maintien de la paix dans les équipes de pays des Nations Unies et d'un ensemble de directives pour la planification intégrée des missions. Des cours de formation pour faciliter l'application de ces directives et le respect des normes de planification intégrée des missions ont été organisés en décembre 2010 (pour la MONUSCO, la MINUAD, la MINUS, l'ONUCI et la MINUL) et en janvier 2011 (pour la MINUK, la MINUSTAH et la MINUT), soit au total 10 planificateurs des missions et 6 planificateurs des équipes opérationnelles intégrées, outre un certain nombre de collègues du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation et du Département de l'appui aux missions. Sur les huit missions auxquelles s'appliquent les principes d'intégration du Secrétaire général, six (la

MINUL, l'ONUCI, la MINUK, la MINUT, la MINUSTAH et la MINUS) ont créé un cadre stratégique intégré comme elles avaient été invitées à le faire. Les cadres des deux missions restantes (la MINUAD et la MONUSCO) sont en cours d'élaboration et devraient être en place avant l'échéance de juin 2011. Cela devrait conduire à des processus de planification plus crédibles, qui correspondent mieux aux principes d'intégration et rendent plus cohérents les efforts du système des Nations Unies pour s'acquitter de son mandat au service de la stabilisation et de la consolidation de la paix. Par ailleurs, le Secrétariat fournira des directives supplémentaires et des supports de formation sur le concept d'opérations et les valeurs de référence des missions, et il actualisera les directives et les supports existants au moyen des enseignements tirés de l'expérience et des remontées d'information.

Lancement de l'initiative d'amélioration des processus métiers

85. En février 2008, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec le Département de la gestion, ont lancé une initiative visant à rationaliser et à perfectionner les processus métiers. Sur la base d'une évaluation des besoins et conformément au souci d'amélioration et de réforme de l'Organisation, ces départements ont retenu en priorité des projets dans les domaines de la planification, des ressources humaines, des achats et des finances. Sur les 22 projets exécutés jusqu'ici, la plupart portent sur plusieurs départements et ont débouché sur des améliorations dans la normalisation des procédures, l'utilisation de modèles et l'exploitation de la technologie. Ces projets ont nécessité beaucoup de collaboration et d'harmonisation avec d'autres grandes initiatives de changement, comme par exemple les réformes dans la gestion des ressources humaines et le progiciel de gestion intégré. Qui plus est, ils ont fourni un exemple de ce qui peut être accompli grâce à une vision partagée et à la volonté de contribuer à l'amélioration continue de l'Organisation.

86. Vingt fonctionnaires de l'ONU ont terminé la deuxième phase du programme de renforcement des capacités Lean Six Sigma en 2010. À l'issue de cette deuxième phase, l'Organisation compte désormais 43 fonctionnaires qui ont assimilé la méthode Lean Six Sigma d'amélioration permanente. Au cours de la première phase, jusqu'en avril 2009, les projets réalisés ont porté sur la gestion des ressources humaines, la planification, la gestion des crises et les achats. Les 10 projets réalisés pendant la deuxième phase ont porté sur les domaines suivants : remboursement du matériel appartenant aux contingents, mise à niveau des systèmes financiers des missions, cession des actifs, désignation de fonctionnaires assumant des fonctions importantes dans la gestion des ressources financières, humaines et matérielles, concours nationaux de recrutement, certification des congés de maladie, établissement de rapports sur les effectifs des contingents, Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, demandes de services, enfin approbation et publication de directives. Les fonctionnaires formés aux méthodes Lean Six Sigma appliqueront leurs connaissances à de nouveaux processus métiers qui appellent des améliorations pendant les phases suivantes du programme en vue de faciliter la mise en application de l'initiative Horizons nouveaux et de la stratégie globale d'appui aux missions au cours des prochains mois.

87. Les projets Lean Six Sigma ont contribué à accélérer le déploiement de personnel sur le terrain (par exemple, les projets sur la sélection et l'intégration), et le projet sur la cession des actifs a permis de recenser 62 millions de dollars de

matériel dans des missions en attente de clôture des comptes qui ont été enregistrés avant rapprochement des comptes, liquidation ou redistribution. Le projet relatif au financement de la lutte antimines par des donateurs a contribué à réduire le temps nécessaire pour finaliser les accords afin de respecter systématiquement un délai de sept jours, garantissant ainsi la continuité des projets les plus importants. Le projet sur la publication de directives sur les opérations de maintien de la paix et l'appui aux missions a permis de réduire de 43 jours à 18 jours des délais de publication, permettant ainsi aux opérations sur le terrain d'y avoir plus rapidement accès. Le projet de mise à niveau des systèmes financiers des missions a permis de réduire considérablement la durée moyenne des interruptions de service que nécessitaient ces mises à niveau et les activités connexes de gestion financière dans les opérations sur le terrain.

88. Les projets Lean Six Sigma dans le domaine de la gestion des ressources humaines ont contribué à arrêter la conception et à définir les besoins du nouveau système de recrutement visé par l'instruction administrative ST/AI/2010/5 du Secrétaire général et le système Inspira. Ces projets, qui ont porté sur la sélection, l'intégration et la vérification des références, ont été des initiatives interdépartementales d'amélioration des processus métiers conduites conjointement par le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions.

89. L'examen et la rationalisation de l'intégration ont permis d'améliorer l'efficacité de la vérification de l'aptitude sur le plan médical. Grâce à ces améliorations, le temps nécessaire pour traiter les examens médicaux a été ramené de 10,5 à 3 jours (réduction de 71 %), ce qui a permis à son tour de réduire la durée de l'intégration. Cela a également permis d'éliminer les formulaires dépassés et répétitifs, de mettre au point de nouvelles méthodes de travail en vue de faire disparaître les écarts trop marqués, de réduire les répétitions inutiles et enfin de revoir et de corriger la fiche d'examen médical.

90. L'examen et la rationalisation du processus de sélection ont conduit à la constitution de groupes d'experts pour tous les groupes professionnels au Siège et à Entebbe, ce qui a permis d'évaluer les compétences techniques de 5 875 candidats et de recommander l'inscription de 2 863 d'entre eux sur la liste. La nouvelle méthode d'évaluation utilisée visait à rendre la sélection plus objective et cohérente. Les postes vacants ont été groupés en fonction de leur densité forte (plus de trois postes vacants) ou faible (moins de trois postes vacants) afin d'optimiser l'emploi des groupes d'experts et de réduire le nombre des communications adressées à l'organe central de contrôle pour le personnel des missions. Ce projet a également permis de concevoir et de constituer des centres d'examen spécialisés à Entebbe et à la Base de soutien logistique des Nations Unies afin de faciliter les sessions des groupes d'experts.

91. L'examen et la rationalisation de la vérification des références des candidats ont permis d'améliorer le processus et de réduire le nombre de bureaux qui effectuaient les mêmes tâches. Ce projet a également fait naître l'idée de constituer un fichier central pour la vérification des références dans le cadre du système Inspira. Un projet de directives sur la vérification des références a été élaboré par la Section des politiques du Bureau de la gestion des ressources humaines et fait actuellement l'objet d'un examen par les référents et les parties prenantes du projet Inspira. Ces directives devraient permettre d'harmoniser les pratiques de gestion des dossiers au Siège et sur le terrain.

H. Politique environnementale

92. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés sur les mesures prises pour atténuer l'impact des missions de maintien de la paix sur l'environnement. Les opérations de maintien de la paix ont représenté 56 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du système des Nations Unies en 2008¹. Les transports aériens, les transports terrestres et le fonctionnement des installations sont les principales sources de ces émissions. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, dans le Centre régional de services à Entebbe, devrait contribuer à réduire d'environ 11 % le total des émissions de l'aviation d'ici à juin 2012, par rapport au niveau de 2008. S'agissant des transports terrestres, une réduction de la consommation de carburants a été obtenue dans le cadre de la FNUOD grâce au covoiturage; à la Base de soutien logistique des Nations Unies, cela s'est fait grâce à l'achat de huit voitures électriques et de 27 véhicules électriques de manutention; et à la MINUT, cela s'est fait en appliquant des mesures pour surveiller de près l'usage des véhicules par le biais du système CarLog, qui a permis de réduire les temps morts de 9 499 heures en avril 2009 à 7 383 en mai 2010. Le Secrétariat a conclu des contrats-cadres pour des pompes à eau et des chauffe-eau à énergie solaire dans les blocs sanitaires, dont certains ont déjà été installés dans le cadre de la MONUSCO. Le premier élément du contrat-cadre pour un approvisionnement hybride photovoltaïque-diesel sera installé à la MONUSCO, à Entebbe, en 2011. Ce contrat prévoit également l'installation d'un éclairage public photovoltaïque autonome. L'ONUCI et la FNUOD appliquent désormais des mesures de contrôle de la consommation de carburants et la FINUL a essayé à titre pilote un système de gestion des carburants qui sera élargi à toutes les missions à la fin du mois de juin 2012. La FINUL, la MINUS, la MINUT et la MINUSTAH ont commencé à utiliser des panneaux solaires pour les répéteurs à très haute fréquence, tandis que la MONUSCO et la Base de soutien logistique des Nations Unies ont mis en œuvre le projet de virtualisation des serveurs afin de réduire le nombre de serveurs dans les centres de données, ce qui a pour effet de diminuer les besoins de refroidissement, la consommation d'électricité et les dépenses connexes. À titre d'exemple, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, cette technologie a permis dans un premier temps d'avoir des flux de données sur 300 machines au lieu de 700. Un bloc d'alimentation écologique, véhicule rapide à déployer dans les zones éloignées des missions et comportant différentes sources d'énergie intégrées, solaire et éolienne notamment, pour actionner le matériel de campagne des TIC, est aussi en cours d'élaboration. La MONUSCO utilise des chaudières multicombustibles qui lui permettent de brûler des huiles usées et autres déchets pour remplacer le charbon de bois et le bois de chauffage. L'ONUCI approvisionne actuellement les contingents en gaz butane afin d'éviter la consommation de bois de chauffe et la déforestation.

93. Les missions de terrain des Nations Unies prennent actuellement des mesures en vue de traiter et de réutiliser les eaux usées pour limiter la pollution de l'environnement local et ses effets préjudiciables sur la santé des collectivités voisines. L'accès à des installations de traitement des eaux usées a été rendu possible en vertu de contrats-cadres. Depuis août 2010, plus de 70 % des

¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Moving Towards a Climate Neutral United Nations* (PNUE, 2009).

installations de traitement des eaux usées en service desservent les zones désertiques des trois missions les plus étendues, la MINURCAT, la MINUAD et la MINUS. À la MINUAD, les effluents, après traitement, sont utilisés pour les toilettes, le mortier de construction, le lavage des automobiles, la lutte contre les incendies et l'arrosage. En conséquence, la consommation d'eau douce par la MINUAD a pu être réduite de 30 %. La MONUSCO et la MINUS ont entrepris d'installer des citernes de collecte des eaux pluviales, que la nouvelle conception des bâtiments préfabriqués permettra de rendre plus systématique. La MONUSCO a installé des urinoirs sans eau. La MINURSO amène par camions l'essentiel de l'eau dont elle a besoin et réalise au moyen de la technologie des systèmes d'information géographiques une étude pour vérifier la faisabilité du forage de puits, ce qui réduirait la consommation de carburants et limiterait la pollution terrestre et aérienne.

94. La stratégie globale d'appui aux missions a désigné la gestion des déchets comme l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent actuellement les missions. Dans cette stratégie, le volet de conception des modules prévoit des installations de gestion des déchets (solides et liquides) des camps au cours de la première phase. Les missions de maintien de la paix réduisent progressivement le volume des déchets à évacuer. C'est ainsi que la MONUSCO et la MINUT ont éliminé l'usage des sacs en matière plastique dans leurs économats et ne renouvelleront pas leurs contrats-cadres avec des usines d'embouteillage d'eau. Le tri des déchets se fait au moyen de poubelles de recyclage à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à la MINUT et à la MONUSCO, ainsi que dans une déchetterie de tri sélectif à la MINUS. La MINUSTAH et la MINUS ont diffusé des directives détaillées sur la gestion des déchets, et notamment des déchets dangereux, en spécifiant les conditions de collecte, de recyclage le cas échéant, et d'évacuation. La MINUT fournit du papier effiloché à une organisation non gouvernementale pour la fabrication communautaire de « bio-briquettes » que la population locale utilise pour faire la cuisine. La MONUSCO collabore avec une organisation non gouvernementale locale pour le ramassage et le recyclage des bouteilles en matière plastique de la Mission pour le marché local et a entrepris un projet pilote de production de biogaz à Goma. La MINUS a construit des sites pour l'élimination des déchets solides qui comportent des compacteurs, des incinérateurs et des décharges aménagées. La MONUSCO a entrepris de mettre au point un système de gestion des déchets sur place à petite échelle. L'ONUCI utilise également des incinérateurs, en particulier pour les déchets médicaux dangereux. En outre, la MINUL, la MINUSTAH et l'ONUCI prévoient d'éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone conformément au Protocole de Montréal. La MINURCAT a procédé à des évaluations de l'environnement et a pris les mesures correctives qui s'imposaient sur tous ses sites en prévision de sa liquidation. La MINUS a entrepris de construire des sols en béton, des canaux de drainage et des séparateurs d'huile dans les stations-service afin d'éviter les fuites d'hydrocarbures et la pollution du sol.

95. En matière d'information et de sensibilisation, les missions ont pris diverses mesures : la MONUSCO a donné au personnel de toutes ses composantes une formation aux problèmes de l'environnement; la MINUT inscrit des informations sur l'environnement dans tous les cours d'initiation destinés aux membres de son personnel; enfin, la MINUL a formé plus de 300 membres du personnel en uniforme et du personnel civil. La MINUL, l'ONUCI, la MONUSCO et le Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions ont une page

intranet qui traite spécifiquement de l'environnement pour mettre à jour le personnel et le conseiller sur les questions touchant l'environnement. Des activités de sensibilisation sont organisées dans le cadre des missions, et souvent avec l'aide des autorités nationales lorsqu'il s'agit de campagnes et de journées internationales, comme par exemple la Journée mondiale de l'environnement. La communauté de pratique des spécialistes du Web englobe de plus en plus de participants et constitue la plate-forme de partage des connaissances et des meilleures pratiques pour toutes les missions. La Feuille de route du Système de gestion de l'information des missions, qui s'étend à l'ensemble des missions depuis novembre 2010, comporte une page spéciale pour permettre aux missions de rendre compte de l'application de leur système de management environnemental, de dommages éventuels à l'environnement et de données techniques, par exemple la part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie ou d'eau. Les directives et les manuels stratégiques et opérationnels du Département de l'appui aux missions seront revus pour y intégrer des considérations environnementales de façon à ce que le comportement et les activités opérationnelles des membres du personnel soient conformes à la politique de respect de l'environnement qui a été approuvée le 1^{er} juin 2009 par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et qui comporte des directives sur les questions environnementales à l'intention des missions sur le terrain.

96. Au Siège, le Département de l'appui aux missions a collaboré avec le PNUE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut international du développement durable pour mettre au point un document didactique intitulé « A lighter footprint: increasing the self-reliance and reducing the impact of peace operations' camps » (allègement de l'empreinte, accroissement de l'autosuffisance et réduction de l'impact des camps des opérations de maintien de la paix). Le premier exercice de formation a été mené au siège du PNUE, en novembre 2010, à l'intention des coordonnateurs des questions environnementales, et a réuni 21 participants représentant aussi bien les missions que le siège.

IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

97. Le montant total des prévisions de dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui, est actuellement estimé à 7,6 milliards de dollars.

98. Aux paragraphes 9 et 10 de la section III de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a affirmé que les projets de budget devaient, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet. Donnant suite à cette résolution, le Secrétaire général a introduit dans ses projets de budget pour l'exercice 2006/07 le concept de gains d'efficacité. Il s'agit des cas où l'on engage moins de moyens, ou les mêmes moyens mais à un coût inférieur, pour obtenir autant de produits que lors de l'exercice précédent (sans baisse de qualité).

99. Au paragraphe 10 de la section I de sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les

projets de budget. Dans les projets de budget pour l'exercice 2011/12, des gains d'efficacité sont attendus essentiellement dans la composante appui. Le tableau 7 ci-après en donne des exemples précis, par mission. Le tableau 8 donne des exemples d'initiatives envisagées par les missions pour l'exercice 2011/12.

Tableau 7
Échantillon de gains d'efficacité prévus dans les projets de budget de l'exercice 2011/12

(En millions de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
FINUL	2,0	Mise en service du système « Common Rail » d'injection directe à haute pression pour réduire de 15 % la consommation de carburants; utilisation de véhicules des Nations Unies plutôt que de transitaires pour l'acheminement de marchandises depuis Beyrouth; réduction des quantités de pièces détachées de véhicules à l'aide d'une formation continue à la prévention des accidents; mise en commun du matériel d'impression et de reproduction dans les espaces communs; développement du recours à la téléphonie informatique en utilisant les réseaux de données existants d'où une réduction des dépenses prévues pour les systèmes traditionnels de petits centraux téléphoniques à autocommutateur privé (PABX); réduction du nombre de pièces de rechange et de fournitures affectées au matériel informatique et de transmission par l'établissement d'un centre de matériel commun aux 4 missions de la région; et réduction du coût des rations par la mise en place d'un nouveau système de commande des rations
FNUOD	0,4	Mise en service d'un système de comptabilisation des quantités de carburants consommées par les véhicules et par les groupes électrogènes, pour mieux gérer l'utilisation des carburants; réduction de l'utilisation des groupes électrogènes et de la consommation de carburants en raccordant la mission au réseau électrique local; location – plutôt qu'achat – de photocopieuses; et réduction du nombre de pièces de rechange et de fournitures affectées au matériel informatique et de transmission grâce à l'établissement d'un centre de matériel commun aux 4 missions de la région
MINUAD	17,1	Reconfiguration de la flotte d'avions et d'hélicoptères pour optimiser l'exploitation des appareils
MINURSO	0,2	Remplacement du système de télévision en circuit fermé par des caméras reliées à un réseau informatique pour assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la surveillance des installations de la mission. Installation de systèmes d'éclairage de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire pour réduire la pollution de l'environnement et réaliser des économies en cessant les achats de câbles pour l'éclairage des parcs de stockage de carburants. Reconfiguration de la flotte avec le remplacement des avions cargo AN-26 par des AN-26-100, ce qui permettra d'effectuer des vols directs sur des itinéraires pour lesquels les services de navigation

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
		aérienne ne font pas l'objet d'une redevance payable à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
MINUSTAH	0,8	Renforcement de l'entretien préventif, normalisation de l'infrastructure des technologies de l'information et des communications, meilleure utilisation des services de garantie, remplacement du matériel ancien et techniquement obsolète, et renforcement de la sensibilisation des utilisateurs afin de réduire les dépenses en pièces détachées prévues dans le domaine des communications, de 4 % de la valeur d'inventaire totale au cours de l'exercice 2010/11 à 3,5 % de la valeur d'inventaire totale estimée pour l'exercice 2011/12. Réduction des stocks de pièces détachées pour les moyens de transport terrestres, dans le cadre d'une initiative d'amélioration de la gestion
ONUCI	0,1	Installation de pompes à eau pour puits profonds et de systèmes de traitement des eaux usées fonctionnant à l'énergie solaire
UNFICYP	0,02	Mise en œuvre d'un projet pilote d'économies d'énergie au moyen de techniques à haut rendement énergétique, de la sensibilisation et de l'analyse des tendances de consommation
Total	20,6	

Tableau 8
**Échantillon d'initiatives envisagées par les missions
pour l'exercice 2011/12**

<i>Composante</i>	<i>Initiative</i>
FINUL	Mise en œuvre d'initiatives écologiques, notamment recours systématique aux sources d'énergie renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques; et participation continue à l'initiative régionale relative aux technologies de l'information et des communications, permettant la normalisation des plates-formes technologiques
FNUOD	Création d'une commission chargée de renforcer la sensibilisation aux questions écologiques et d'encourager l'adoption de politiques visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement afin d'économiser l'énergie; participation continue à l'initiative régionale relative aux technologies de l'information et des communications permettant la normalisation des plates-formes technologiques
MINUAD	Mise en place d'un système de suivi des prises de carburant à la pompe pour surveiller et contrôler la consommation; mise en service d'un système électronique d'autorisation de mouvements afin d'améliorer les procédures relatives au transit de passagers et de marchandises

<i>Composante</i>	<i>Initiative</i>
MINUS	Amélioration de la gestion du parc de véhicules grâce à un examen régulier du taux d'utilisation des véhicules, au suivi du système CarLog et du système de gestion du parc automobile de manière à pouvoir satisfaire tout nouveau besoin dans les secteurs, notamment en rapport avec les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, ou d'autres besoins liés à l'appui aux programmes, en utilisant des véhicules faisant déjà partie du parc automobile. Inventaires physiques et procédures validées d'enquête et de comptabilisation en pertes de 100 % du matériel appartenant à l'ONU, contre 98 % pour l'exercice 2010/11
MONUSCO	Regroupement de tous les bureaux de la Mission à Kinshasa afin d'améliorer la communication entre ses différentes entités, réduire ses coûts et accroître son utilité et son efficacité, tout en rendant sa présence plus discrète dans la capitale
ONUCI	Mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles l'installation de pompes à eau pour puits profonds fonctionnant à l'énergie solaire en 5 emplacements (Odiène, Korhogo, Ferkessedougou, Bouna et Bouaké) en vue de réduire la consommation d'électricité (projet devant être achevé en décembre 2011); l'installation de systèmes de traitement des eaux usées respectueux de l'environnement dans deux autres camps, à Daloa et Korhogo, afin de réduire les effets sur l'environnement des émanations provenant des camps (projet devant être achevé en février 2012); et le remplacement des vieux climatiseurs par de nouveaux appareils fonctionnant à l'aide de réfrigérants écologiques, ainsi que l'utilisation de systèmes électroniques d'enregistrement des documents pour gagner du temps, économiser de l'argent et de l'espace de bureau et améliorer la sécurité des archives
UNFICYP	Mise en œuvre d'un projet pilote d'économies d'énergie axé sur l'utilisation de techniques à haut rendement énergétique, sur la sensibilisation et sur l'analyse des modes de consommation

100. Le tableau 9 ci-après présente, par composante maintien de la paix, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12.

Tableau 9
Prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Composante maintien de la paix	Montant alloué (2009/10)	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Prévisions de dépenses (2011/12)	Variation	
					Montant	Pourcentage
FINUL	589 799,2	542 110,8	518 710,2	542 785,7	24 075,5	4,6
FNUOD	45 029,7	45 029,6	47 806,9	49 561,7	1 754,8	3,7
MINUAD	1 598 942,2	1 547 855,3	1 808 127,5	1 708 748,4	(99 379,1)	(5,5)
MINUK	46 809,0	46 660,4	47 874,4	44 914,8	(2 959,6)	(6,2)
MINUL	560 978,7	541 809,5	524 000,0	540 836,4	16 836,4	3,2
MINURCAT ^a	690 753,1	540 805,3	239 096,6	–	–	–
MINURSO	53 527,6	51 936,2	57 130,5	61 429,7	4 299,2	7,5
MINUS	958 350,2	932 452,0	1 008 026,3	947 076,9	(60 949,4)	(6,0)
MINUSTAH	732 393,0	713 740,6	853 827,4	810 305,0	(43 522,4)	(5,1)
MINUT	205 939,4	191 118,8	206 311,6	196 744,8	(9 566,8)	(4,6)
MONUC/MONUSCO	1 346 584,6	1 345 224,0	1 365 000,0	1 423 044,0	58 044,0	4,3
MONUG ^a	10 946,0	10 280,8	–	–	–	–
ONUCI	491 774,1	473 558,6	485 078,2	485 839,6	761,4	0,2
UNFICYP	54 412,7	53 298,7	56 325,7	55 744,9	(580,8)	(1,0)
Appui à l'AMISOM	213 580,0	164 278,8	174 318,2	303 911,9	129 593,7	74,3
Total partiel, missions	7 599 819,5	7 200 159,4	7 391 633,5	7 170 943,8	(220 689,7)	(3,0)
Base de soutien logistique des Nations Unies	57 954,1	57 931,2	68 170,6	60 528,4	(7 642,2)	(11,2)
Compte d'appui ^b	322 547,4	318 475,8	363 811,5	362 547,6	(1 263,9)	(0,3)
Total partiel, ressources	7 980 321,0	7 576 566,4	7 823 615,6	7 594 019,8	(229 595,8)	(2,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	10 599,0	8 580,3	8 791,4	6 419,3	(2 372,1)	(27,0)
Total	7 990 920,0	7 585 146,7	7 832 407,0	7 600 439,1	(231 967,9)	(3,0)

^a Le mandat de la MINURCAT n'a pas été prorogé au-delà du 31 décembre 2010 et le mandat de la MONUG n'a pas été prorogé au-delà du 15 juin 2009.

^b Le montant de 363 811,5 dollars pour 2011/12 comprend les prévisions de dépenses d'un montant de 57 033,0 dollars pour le progiciel de gestion intégré et, dans le projet de budget de 2011/12, sur un montant total de 362 547,6 dollars, 47 185,2 dollars sont demandés pour le progiciel de gestion intégré.

101. Le tableau 10 ci-après présente les principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses entre l'exercice 2011/12 et l'exercice 2010/11.

Tableau 10
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
FINUL	<p>Augmentation de 24,1 millions de dollars (soit 4,6 %), qui s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La hausse des dépenses prévues au titre du personnel militaire due au montant inférieur de l'abattement pour délais de déploiement des contingents militaires et à la hausse des frais de voyage; b) La hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil due à l'application d'un échelon plus élevé dans les barèmes de traitements du personnel recruté sur le plan international et des taux de vacance de postes inférieurs pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national; c) La hausse des dépenses opérationnelles, principalement en raison de la hausse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (achat de réservoirs et de pompes à carburant et de fournitures pour la défense des périmètres, et hausse du prix unitaire du carburant) et des transports maritimes ou fluviaux.
FNUOD	<p>Augmentation de 1,8 million de dollars (soit 3,7 %), qui s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La hausse des dépenses prévues à la rubrique Personnel civil en raison de l'application du taux de change actuel aux prévisions concernant les dépenses de personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international estimées à 78,6 % des traitements nets, d'après les dépenses effectives de 2009/10; b) L'augmentation des dépenses opérationnelles relatives aux carburants et lubrifiants, principalement en raison de l'augmentation des prix du marché des carburants.
MINUAD	<p>Baisse de 99,4 millions de dollars (soit 5,5 %), qui s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La baisse des dépenses prévues au titre des traitements, y compris de l'indemnité de poste et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international; b) La baisse des dépenses au titre des services de construction et de l'achat du matériel correspondant, qui comprennent désormais essentiellement les dépenses au titre de la construction de camps nécessaires au déploiement de

*Composante maintien
de la paix*
Principaux facteurs de variation

l'intégralité des effectifs de la MINUAD ainsi que la remise en état et la construction de grandes infrastructures au Darfour, notamment de routes et de ponts ainsi que d'aires de stationnement, de pistes d'atterrissage et de voies de circulation dans les trois aéroports du Darfour, et d'hélistations;

- c) La baisse des dépenses au titre des rations, aux termes des contrats actuels.

La baisse des prévisions de dépenses est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre du remboursement des pays fournissant des contingents et des unités de police constituées ainsi que par la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) pour les agents en tenue y ayant droit, en raison de l'application aux prévisions de dépenses d'un abattement pour délais de déploiement moins élevé en 2011/12 qu'en 2010/11.

MINUK

Baisse de 3 millions de dollars (soit 6,2 %), qui s'explique par :

- a) La baisse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, principalement due à l'application du taux de change opérationnel de l'ONU de décembre 2010 et à la réduction nette de 19 postes d'agent recruté sur le plan national, partiellement contrebalancée par un taux de vacance de postes inférieur;
- b) La baisse des dépenses au titre des transports terrestres, principalement due au fait que les véhicules n'ont pas été remplacés;
- c) La baisse des dépenses de transmissions due au fait que le matériel obsolète et les pièces détachées ont été moins remplacés, car une grande partie de l'infrastructure a été changée en 2010/11.

MINUL

Augmentation de 16,8 millions (soit 3,2 %), qui s'explique par :

- a) La hausse des dépenses relatives aux installations et infrastructures en raison du programme de remplacement du matériel de la Mission ayant dépassé sa durée de vie utile et étant devenu obsolète, y compris les installations préfabriquées, comme les structures modulaires en dur, le matériel de campement et les conteneurs pour navires nécessaires pour loger le personnel militaire dans les nouveaux camps et locaux de réinstallation;
- b) La hausse des dépenses en carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes et véhicules ainsi qu'en carburant d'aviation;

- c) La hausse des dépenses de location et d'exploitation de la flotte d'hélicoptères de la Mission en raison de l'augmentation des coûts garantis dans les nouveaux contrats ayant pris effet en janvier 2010 et des arrangements pris en vertu de lettres d'attribution avec un pays contributeur concernant des hélicoptères militaires.

L'augmentation des prévisions de dépenses est compensée en partie par la baisse des dépenses afférentes aux militaires et personnel de police due à la réduction des effectifs militaires de la Mission, ainsi qu'à la baisse des coûts des voyages occasionnés par la relève de certains contingents et à la baisse des coûts des rations due à l'augmentation de la valeur du dollar des États-Unis par rapport à l'euro pour l'exercice 2011/12 comparé à l'exercice 2010/11.

MINURSO

Augmentation de 4,3 millions de dollars (soit 7,5 %), qui s'explique principalement par :

- a) L'augmentation des dépenses communes de personnel due à l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi et à l'entrée en vigueur en janvier 2011 d'un barème révisé des traitements, ainsi qu'à une baisse de 10 % à 3 % du taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international;
- b) L'augmentation des dépenses au titre des contrats passés pour les activités de déminage en raison du passage des activités traditionnelles d'élimination des bombes à sous-munitions des champs de bataille à la neutralisation des champs de mines (sous-sol). La Mission va également dispenser une formation à la population locale sur le danger des mines pour la sensibiliser à la lutte antimines et réduire la menace que présentent les mines.

MINUS

Baisse de 60,9 millions de dollars (soit 6 %), qui s'explique par :

- a) Le rapatriement anticipé d'une unité aérienne. La baisse a été en partie contrebalancée par l'application d'un abattement pour délais de déploiement de zéro pour les contingents, contre 1 % en 2010/11;
- b) La baisse des dépenses afférentes aux services de construction due aux incertitudes concernant le futur mandat de la Mission à la suite des référendums, et la baisse des dépenses au titre du remplacement du matériel. Ces baisses ont été en partie contrebalancées par la hausse des dépenses en pièces détachées pour groupe électrogène et l'augmentation des coûts d'entretien, en raison du vieillissement du matériel et des installations de la Mission;

*Composante maintien
de la paix*
Principaux facteurs de variation

- c) La réduction de 70 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont 39 recrutés sur le plan international et 31 recrutés sur le plan national, après la suppression de la Division de l'assistance électorale.

La baisse des prévisions de dépenses est en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel international et du personnel national en raison de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur et des ajustements faits pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel recruté sur le plan international à cause de l'harmonisation des conditions d'emploi. Des dépenses supplémentaires sont prévues aussi principalement en raison de la hausse des coûts garantis et des tarifs horaires de location pour le remplacement de 6 hélicoptères.

MINUSTAH

Baisse de 43,5 millions de dollars (soit 5,1 %), qui s'explique par :

- a) La baisse du montant prévu au titre des sommes à rembourser aux États fournissant des contingents pour le matériel leur appartenant en raison de prévisions de dépenses concernant le personnel militaire supplémentaire déployé après le séisme plus précises que les prévisions initiales établies pour l'exercice 2010/11;
- b) La baisse des dépenses moyennes pour les voyages occasionnés par la relève des contingents et des membres des unités de police constituées, d'après l'évolution récente des dépenses;
- c) Le fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre du transport et du déploiement du matériel des contingents et des membres des unités de police constituées, car le déploiement devrait s'achever au cours de l'exercice 2010/11;
- d) Le fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre de l'appui au Bureau de l'Envoyé spécial ou au titre de l'appui direct au Gouvernement haïtien, car ces dépenses étaient prévues dans le budget de l'exercice 2010/11.

La baisse des prévisions de dépenses est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, en raison de l'augmentation prévue de la consommation de carburant, d'eau, de gaz et d'électricité.

MINUT

Baisse de 9,6 millions de dollars (soit 4,6 %), qui s'explique par :

a) La baisse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions), des voyages, des dépenses de personnel et du transport du matériel appartenant aux contingents en raison des réductions prévues des effectifs autorisés de la Police des Nations Unies et des effectifs des unités de police constituées;

b) La baisse des dépenses au titre des installations et infrastructures, des communications, de l'informatique et autre matériel étant donné que la Mission consommera des articles sans réapprovisionner ses stocks et réduira ses dépenses en matériel, sauf pour les impondérables, dans la perspective de la phase de liquidation prévue pour l'exercice suivant.

La baisse des prévisions de dépenses est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées au déploiement de 35 Volontaires des Nations Unies, dont 29 doivent être recrutés pour aider lors des élections nationales et parlementaires prévues pour le début de 2012.

MONUSCO

Augmentation de 58 millions de dollars (soit 4,3 %), qui s'explique principalement par :

- a) L'augmentation des dépenses communes de personnel, qui sont estimées à 84,4 % des traitements nets, contre 66 % en 2010/11, d'après l'évolution actuelle des dépenses, les traitements et les contributions du personnel, qui se fondent sur le barème des traitements qui a pris effet en janvier 2011 et l'application aux prévisions de dépenses d'un abattement pour délais de recrutement de 12 %, contre 18 % pour l'exercice 2010/11;
- b) La hausse des dépenses relatives au regroupement en un quartier général intégré des bureaux de la Mission à Kinshasa en vue d'améliorer la communication entre ses différentes entités et d'accroître son utilité et son efficacité tout en rendant sa présence plus discrète dans la capitale de la République démocratique du Congo, et l'augmentation du coût unitaire du carburant en 2011/12, d'après les tarifs contractuels de 1,2061 dollar par litre de diesel et de 1,08 dollar par litre d'essence, contre 0,8674 dollar et 0,92 dollar, respectivement, en 2010/11;
- c) L'augmentation des dépenses au titre du transport aérien qui est due à l'augmentation des dépenses au titre des services et à la hausse du coût moyen unitaire du carburant d'aviation à 1,13 dollar par litre en 2011/12, contre 0,892 par litre en 2010/11.

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
	<p>L'augmentation des prévisions de dépenses est compensée en partie par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages des militaires et du personnel de police.</p>
ONUCI	<p>Augmentation de 0,8 million (soit 0,2 %), qui s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La transformation de 16 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, ainsi que le changement du taux d'abattement pour délais de déploiement, de 10 % en 2010/11 à 6 % pour les agents des services généraux, compte tenu des taux d'occupation des postes les plus récents et de l'effet de l'harmonisation des conditions d'emploi; b) La hausse de la consommation de carburant pour les installations et infrastructures en raison des coupures d'électricité fréquentes en Côte d'Ivoire; c) La hausse des dépenses afférentes au transport aérien en raison de l'augmentation du prix du carburant et du renouvellement des contrats d'exploitation. <p>La hausse des prévisions de dépenses est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des contingents due à la réduction de l'effectif autorisé par rapport au niveau de 2010/11.</p>
UNFICYP	<p>Baisse de 0,6 million de dollars (soit 1 %), qui s'explique par l'application d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,761 euro pour 1 dollar des États-Unis au 31 décembre 2010, contre un taux de 0,70 euro pour 1 dollar, en fonction des prévisions de la Banque mondiale pour 2011, appliqué au budget 2010/11</p> <p>La baisse des dépenses prévues est contrebalancée par la hausse des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles en raison de l'augmentation du prix unitaire du diesel et de la hausse du coût des services d'entretien due au renouvellement des contrats de services de restauration, de nettoyage et de gestion des déchets.</p>
Appui à l'AMISOM	<p>Augmentation de 129,6 millions de dollars (soit 74,4 %), qui s'explique principalement par l'augmentation au maximum des effectifs de l'AMISOM, qui sont passés de 8 000 à 12 000 militaires en application de la résolution 1964 (2010) du Conseil de sécurité</p>

102. Le tableau 11 ci-après présente le nombre de postes et de postes de temporaire approuvés pour l'exercice 2010/11 et le nombre de postes et de postes de temporaire proposés pour l'exercice 2011/12.

Tableau 11
Effectifs civils proposés (y compris les Volontaires des Nations Unies)

Composante maintien de la paix	Effectifs approuvés 2010/11			Effectifs proposés 2011/12			Variation	
	Postes	Postes temporaires	Total	Postes	Postes temporaires	Total	Nombre	Pourcentage
FINUL	1 142	3	1 145	1 098	3	1 101	(44)	(3,8)
FNUOD	156	–	156	156	–	156	–	–
MINUAD	5 479	38	5 517	5 249	37	5 286	(231)	(4,2)
MINUK	434	1	435	411	1	412	(23)	(5,3)
MINUL	1 818	3	1 821	1 838	9	1 847	26	1,4
MINURCAT	1 564	2	1 566	–	–	–	(1 566)	(100,0)
MINURSO	292	2	294	292	2	294	–	–
MINUS	4 596	89	4 685	4 472	17	4 489	(196)	(4,2)
MINUSTAH	1 980	506	2 486	1 976	501	2 477	(9)	(0,4)
MINUT	1 638	10	1 648	1 643	17	1 660	12	0,7
MONUSCO	4 687	135	4 822	4 626	211	4 837	15	0,3
ONUCI	1 396	24	1 420	1 389	24	1 413	(7)	(0,5)
UNFICYP	152	–	152	152	–	152	–	–
Appui à l'AMISOM	249	–	249	303	2	305	56	22,5
Base de soutien logistique des Nations Unies	359	29	388	338	13	351	(37)	(9,5)
Compte d'appui	1 311	163	1 474	1 356	164	1 520	46	3,1
Total	27 253	1 005	28 258	25 299	1 001	26 300	(1 958)	(6,9)

103. Les variations présentées dans le tableau ci-dessus entre le nombre de postes proposés pour l'exercice 2011/12 et le nombre de postes approuvés pour l'exercice 2010/11 découlent principalement de l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des missions et de la clôture de la MINURCAT.

V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2010

104. Par sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. La dotation initiale du Fonds était fixée, dans la même résolution, à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, l'Assemblée a décidé de restreindre l'emploi du Fonds au financement de la phase

de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

105. Comme il ressort des états financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le solde du Fonds à la fin de l'exercice se montait à 157,7 millions de dollars, soit la réserve de 150 millions et un excédent cumulé de 7,7 millions. Au cours de cet exercice, aucun prêt à court terme n'a été consenti à des missions en activité. Au 30 juin 2010, il restait un prêt à rembourser, d'un montant de 12,8 millions de dollars, octroyé en 1998 et 1999 à la MINURCAT. La part du solde du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dépassant la dotation autorisée est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'Assemblée ayant approuvé, dans sa résolution 64/271, l'allocation d'un montant de 4,3 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le solde restant (3,4 millions de dollars) sera, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, porté au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

106. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents s'est réuni du 17 au 28 janvier 2011 pour procéder à un examen général des taux de remboursement et du système de remboursement du matériel appartenant aux contingents. Une synthèse des temps forts des débats et des principales recommandations du Groupe de travail figurera dans le rapport 2011 du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, et le rapport du Secrétaire général détaillant les incidences financières de l'application des recommandations faites par le Groupe de travail 2011 sera présenté à l'Assemblée générale. Selon la suite qui sera donnée par l'Assemblée, le Secrétariat apportera les modifications nécessaires au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

107. Les sommes dues et remboursées aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2009 et 2010 sont récapitulées dans le tableau 12 ci-après.

Tableau 12

Sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009 ^a	2010
Montant dû au 1 ^{er} janvier	439 913	786 776
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 875 721	1 993 097
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 528 858	2 240 419
Solde au 31 décembre	786 776	539 454

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009 ^a	2010
Montant dû au 1 ^{er} janvier	115 502	266 968
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 147 234	1 224 662
À déduire : paiements effectués pendant l'année	995 768	1 314 968
Solde au 31 décembre	266 968	176 662

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009 ^a	2010
Montant dû au 1 ^{er} janvier	324 411	519 808
Dettes contractées durant l'année (estimation)	728 487	768 435
À déduire : paiements effectués pendant l'année	533 090	925 451
Solde au 31 décembre	519 808	362 792

^a Remplace les informations fournies dans le document A/64/643.

108. Les versements au titre des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi qu'au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome sont effectués en tenant compte du fait que chaque mission doit disposer de trois mois de réserve de liquidités. En 2010, quatre versements trimestriels ont été effectués pour toutes les missions en cours qui avaient suffisamment de liquidités.

109. Au 31 décembre 2010, les sommes dues jusqu'en octobre/novembre 2010 aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la MINURCAT, à la MINURSO, à la MONUSCO, à la MINUAD, à la FNUOD, à la FINUL, à la MINUS, à la MINUT et à l'ONUCI avaient été remboursées, de même que celles dues, jusqu'en septembre 2010, aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH et à l'UNFICYP.

VII. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

110. Répondant à la demande exprimée par l'Assemblée générale aux paragraphes 4 et 5 de la section II de sa résolution 64/269, le Secrétariat fait en sorte que toutes les demandes d'indemnisation suite à un décès ou une invalidité soient réglées dans les trois mois réglementaires. Il prend toutes les mesures nécessaires pour en accélérer le traitement, notamment en adressant tous les 60 à 90 jours aux missions permanentes des États Membres des rappels concernant les informations complémentaires requises pour répondre aux demandes de versement. En outre, pour gagner encore plus de temps, il contacte systématiquement les missions permanentes dès qu'il reçoit d'une mission sur le terrain un avis de pertes, afin de s'assurer qu'elles ont connaissance des droits à des indemnités en cas de décès et d'invalidité et pour leur communiquer des instructions sur la procédure à suivre pour soumettre des demandes dans ce cas. Le Secrétariat reste également en contact avec les missions sur le terrain pour obtenir la confirmation de l'avis de pertes, et au besoin avec la Division des services médicaux.

Tableau 13

Demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité traitées en 2010

A. Tableau récapitulatif des demandes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées^a</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	6	158,7	1	15,0	–	–
FNUOD	1	4,0	–	–	–	–
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	20	882,5	10	365,0	3	60,0
MINUEE	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	30	891,5	9	212,5	16	259,0
MINURCAT	1	54,0	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MINUS	7	125,0	12	156,5	8	177,5
MINUSIL	7	10,0	–	–	–	–
MINUSTAH	33	1 452,1	–	–	1	1,5
MINUT	2	71,0	1	16,5	–	–

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées^a</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MONUC	12	328,5	–	–	2	100,0
MONUSCO	6	337,5	–	–	2	75,0
ONUB	2	50,5	1	–	1	–
ONUCI	21	488,5	3	25,0	2	120,0
UNFICYP	1	50,0	–	–	–	–
Total	149	4 903,8	37	790,5	35	793,0

B. Indemnisation pour cause de décès

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées^a</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
FINUL	3	152,7	–	–	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	16	800,0	8	357,5	1	50,0
MINUEE	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	15	770,0	3	150,0	4	203,0
MINURCAT	1	54,0	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MINUS	1	50,0	3	150,0	1	50,0
MINUSIL	–	–	–	–	–	–
MINUSTAH	27	1,403,4	–	–	–	–
MINUT	1	50,0	–	–	–	–
MONUC	6	300,0	–	–	2	100,0
MONUSCO	5	330,0	–	–	1	70,0
ONUB	1	50,0	–	–	–	–
ONUCI	7	350,0	–	–	2	120,0
UNFICYP	1	50,0	–	–	–	–
Total	84	4 360,1	14	657,5	11	593,0

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées^a</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
FINUL	3	6,0	1	15,0	–	–
FNUOD	1	4,0	–	–	–	–
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	4	82,5	2	7,5	2	10,0
MINUEE	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	15	121,5	6	62,5	12	56,0
MINURCAT	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MINUS	6	75,0	9	6,5	7	127,5
MINUSIL	7	10,0	–	–	–	–
MINUSTAH	6	48,7	–	–	1	1,5
MINUT	1	21,0	1	16,5	–	–
MONUC	6	28,5	–	–	–	–
MONUSCO	1	7,5	–	–	1	5,0
ONUB ^b	1	0,5	1	–	1	–
ONUCI	14	138,5	3	25,0	–	–
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
Total	65	543,7	23	133,0	24	200,0

^a Les demandes classées correspondent aux demandes en attente de pièces justificatives complémentaires (généralement des informations d'ordre médical) de la part des gouvernements, ces demandes ayant fait l'objet de plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés. Elles ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation des pièces exigées.

^b Aucun montant n'était indiqué dans les demandes transmises par le Gouvernement.

VIII. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

111. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.

Décisions et demandes énoncées dans la résolution 64/269 de l'Assemblée générale concernant les questions intersectorielles

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-cinquième session</i>
Section I	Établissement et présentation des budgets	
Paragraphe 10	Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les projets de budget indiquent les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet.	Par. 32 et 33; tableaux 7 et 8
Paragraphe 11	Prie le Secrétaire général d'améliorer la façon dont les gains d'efficacité sont présentés dans les budgets de maintien de la paix.	Par. 32 et 33; tableaux 7 et 8
Paragraphe 13	Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour réaliser des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou sur plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui faire rapport sur la question dans son rapport d'ensemble.	Par. 32 et 33
Paragraphe 14	Prie le Secrétaire général de lui présenter des mesures visant à contrecarrer les effets des fluctuations monétaires sur la présentation des budgets de maintien de la paix et sur la gestion des comptes des opérations de maintien de la paix.	Par. 26
Section II	Ressources humaines	
Paragraphe 4	Prie le Secrétaire général d'agir d'urgence afin que l'arriéré de demandes en attente depuis plus de trois mois soit résorbé et de rendre compte à l'Assemblée générale des progrès réalisés en la matière à la reprise de la seconde partie de sa soixante-cinquième session.	Par. 110
Paragraphe 5	Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une invalidité soient réglées dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les trois mois qui suivent la date de présentation de la demande.	Par. 110

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-cinquième session</i>
Section III	Besoins opérationnels	
Paragraphe 5	Prie le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés sur les mesures prises pour atténuer l'impact des missions de maintien de la paix sur l'environnement.	Par. 92 à 96
Section IV	Déontologie et discipline	
Paragraphe 3	Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que des accusations de faute professionnelle lancées sans preuve ne portent atteinte à la crédibilité de telle ou telle opération de maintien de la paix et de faire en sorte que les mesures voulues soient prises pour défendre ou rétablir l'image et la crédibilité de la mission, du pays fournisseur de contingents ou des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies concernés, lorsque des allégations de faute s'avèrent non fondées en droit.	Par. 70 à 74
